

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Une querelle
de juges tranchée
en Cour d'appel
A 3

ZEITGEIST

Mama
Ayahuasca, la
chronique de Josée
Blanchette | **B 10**

MENU ÉLECTORAL



PARTI LIBÉRAL : TAXER LES ACHATS IMMOBILIERS PAR DES ÉTRANGERS
POUR ÉVITER UNE FLAMBÉE DES PRIX PAGE A 4

BLOC QUÉBÉCOIS : PAS D'APPUI À UN GOUVERNEMENT MINORITAIRE SANS
SOUTIEN FINANCIER AUX AGRICULTEURS PAGE A 5

L'ANALYSE D'ÉRIC DESROSNIERS : LES ÉLECTIONS LES PLUS IMPORTANTES
POUR LE CANADA AURONT LIEU EN 2020 PAGE B 6

L'univers de Ducharme au musée

Le Musée de la civilisation
de Québec hérite de l'atelier
et de la bibliothèque de l'artiste

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Dans sa maison de la rue Quesnel, au bureau du deuxième étage, Réjean Ducharme vivait entouré de livres et de dictionnaires; des dictionnaires français, anglais, allemands, latins, grecs. « Il y avait des dictionnaires partout dans la maison », disait jeudi Monique Jean, exécutrice littéraire de Réjean Ducharme, qui vient de léguer au Musée de la civilisation de Québec la totalité du contenu du bureau de Réjean Ducharme et de son atelier adjacent.

Pas étonnant que sous ses doigts, les mots voguent libres, d'un sens à l'autre, d'une langue à l'autre. « J'en ai assez du mot suicide et de ses dérivés, écrivait Ducharme dans *Le Nez qui voque*. Désormais, j'emploierai un autre mot. Je donne le dictionnaire à Chateaugué. Je lui dis d'ouvrir le dictionnaire au hasard, de me lire le premier mot sur la colonne de gauche de la page de gauche. [...] Branle-bas. Donc, nous ne nous suiciderons pas, nous nous branlaserons ». D'ailleurs, dans son premier roman publié, *L'Avalée des avalés*, la narratrice invente une langue, le bérénicien.

Fort de ce legs, le Musée de la civilisation du Québec prépare une exposition en l'honneur de Ducharme pour 2022. Le grand public pourra donc finalement approcher l'écrivain au plus près, après avoir accepté durant des décennies son très grand besoin d'ombre.

VOIR PAGE A 2 : DUCHARME



« Après le printemps, on verra »

Jean Truchon et Nicole Gladu ne disent pas quand ils demanderont l'aide médicale à mourir. Mais ils exhortent Québec et Ottawa à ne pas tenter de leur retirer le droit qu'ils viennent de gagner devant les tribunaux.



« Je vais réfléchir. Je vais mûrir. Je ne sais pas exactement quand, mais je vais certainement me prévaloir de la liberté qu'on vient de me redonner », dit Nicole Gladu. JACQUES NADEAU LEDEVOIR

STÉPHANE BAILLARGEON
MARIE VASTEL
LE DEVOIR

Obtenir un droit, c'est une chose. Le perdre, c'en est une autre. L'exercer, une autre encore.

Tout en implorant Québec et Ottawa de ne pas faire appel du jugement leur donnant le droit de recourir à l'aide médicale à mourir, Nicole Gladu et Jean Truchon ne savent pas encore si, quand ou comment ils vont utiliser cette possibilité extrême.

L'essentiel ici, c'est moins de choisir de mourir que de pouvoir choisir de mourir et ne pas se faire retirer cette option fondamentale.

« Pour le moment, je suis encore en vie », a dit M. Truchon, pendant une conférence de presse tenue jeudi matin à Montréal, au lendemain de la décision de la Cour supérieure. L'homme de 51 ans est atteint de triparalysie depuis la naissance. « Je veux passer l'hiver et le printemps. Après le printemps, on verra.

M^{me} Gladu, 73 ans, souffre depuis 25 ans d'un syndrome post-poliomyélite sévère. Elle se dit soulagée par le jugement, décrit comme « historique » par son avocat.

« Je vais digérer la décision [de la Cour]. Je vais réfléchir. Je vais mûrir. Je ne sais pas exactement quand, mais je vais certainement me prévaloir de la liberté qu'on vient de me redonner. »

Dans un jugement développé sur 187 pages, la juge Christine Beaudoin déclare inconstitutionnelles les dispositions légales fédérale et provinciale réservant l'aide médicale à mourir aux seules personnes « en fin de vie » (pour la loi québécoise) ou en situation de « mort naturelle raisonnablement prévisible » (pour le Code criminel canadien). Ces limitations à la mort assistée sont jugées discriminatoires puisqu'elles en privent certaines personnes aux prises avec des conditions de vie insupportables.

Le jugement québécois accorde une dérogation constitutionnelle aux deux

demandeurs, valide pendant six mois, période pendant laquelle les gouvernements devraient ajuster les législations, selon le tribunal. M^{me} Gladu et M. Truchon pourront se prévaloir de l'aide létale recherchée s'ils le désirent, sous certaines conditions, par exemple un examen de leur capacité à y consentir librement.

Les gouvernements ont toutefois 30 jours pour interjeter appel. Le hasard a voulu que la divulgation du jugement sur la cause entendue en début d'année coïncide avec le déclenchement de la campagne électorale fédérale, qui durera jusqu'au 21 octobre.

« Qui va se lever parmi ce monde-là pour priver les requérants, dans leurs conditions, des avantages que leur donne le jugement ? » interroge Me Jean-Pierre Ménard, porteur légal de la cause Gladu-Truchon, qui a appelé la conférence de presse dans ses bureaux de l'est de Montréal.

VOIR PAGE A 2 : PRINTEMPS

III QUÉBEC

Pas de proportionnelle au prochain scrutin

MYLÈNE CRÈTE
À RIVIÈRE-DU-LOUP
LE DEVOIR

Les prochaines élections québécoises n'auront pas lieu avec un nouveau mode de scrutin, contrairement à l'engagement pris en mai 2018 par François Legault. Or, le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) manque d'informations sur les intentions du gouvernement, selon des documents obtenus par *Le Devoir* en vertu de la loi d'accès à l'information.

« C'était déjà quelque chose qui était dans l'air, a fait valoir la ministre responsable de la Réforme électorale, Sonia LeBel, en marge du caucus des députés de la Coalition avenir Québec (CAQ). La lettre du DGEQ, Pierre Reid, était assez claire : de 30 à 42 mois. Dans les discussions que j'ai eues avec lui, le 42 mois était beaucoup plus clair que le 30 mois et ça va nous donner aussi le temps d'éduquer la population sur le prochain mode de scrutin. »

Est-ce à dire que les Québécois continueront d'utiliser le système actuel —

uninominal majoritaire à un tour — en 2022 ? « Je pourrais vous dire oui sans problème », a répondu M^{me} LeBel en mêlée de presse.

Le DGEQ avait avisé la ministre par écrit en avril que 42 mois seraient nécessaires pour préparer une élection générale si un nouveau mode de scrutin était utilisé. Ce délai se réduisait à 30 mois en accélérant la préparation.

Le premier ministre, François Legault, avait signé une lettre en mai 2018 avec les chefs du Parti québécois, de Québec solidaire et du Parti vert du Québec pour que la prochaine élection québécoise se déroule en vertu d'un mode de scrutin proportionnel mixte avec des listes régionales de députés.

« Ce qu'on a dit dans l'entente qui a été signée avec les autres partis, c'est qu'on s'engageait dans la première année, donc d'ici le 1^{er} octobre, à déposer un projet de loi sur la réforme du mode de scrutin, c'est ce qu'on va faire », a

VOIR PAGE A 10 : SCRUTIN

INDEX

Avis légaux B8
Culture B1
Décès B6
Économie B6
Éditorial A8
Grille TV B2
Idées A9
Météo B9
Monde A6
Mots croisés B9
Sports B9
Sudoku B9



Pour suivre
l'actualité en
continu et lire
nos critiques de
spectacles,
consultez nos
plateformes
numériques.



Prudence à Québec et à Ottawa

PRINTEMPS

SUITE DE LA PAGE A 1

« On demande formellement aux gouvernements provincial et fédéral de ne pas porter en appel cette cause-là. Il n’y a rien à gagner en appel. Le jugement est très, très, très étoffé. Faire appel ne ferait qu’étirer un débat qui, quant à nous, devient futile. »

M^{me} Gladu en rajoute en interpellant les reporters. « Nous sommes en campagne électorale et on ne pouvait pas avoir un meilleur *timing* que ça. J’espère que vous tous — c’est l’ancienne journaliste qui parle — allez profiter du matériel qu’on vous donne pour demander, non pas aux partis qui sont des instances floues, mais à tous les leaders et à tous les candidats de s’engager formellement à suivre la direction tracée par la juge et d’enlever du menu législatif, du Code criminel, les entraves qui ne sont pas en accord avec la Charte. »

Attentisme et prudence

Le premier ministre François Legault a dit ne rien exclure : « Est-ce qu’on conclura qu’il faut aller là ou non ? Et puis, en fonction de l’orientation qu’on prendra, on pourra décider ou non si on [interjette] appel », a-t-il dit en marge d’une réunion de son aile parlementaire.

De même, le premier ministre Justin Trudeau avoue accueillir avec « grande ouverture » le jugement tout en demandant du temps pour le lire avant de décider de le contester ou pas. M. Trudeau reste en poste pour encore plusieurs semaines. Il devra donc trancher la question de l’appel éventuel avant l’issue du scrutin.

« Le gouvernement doit trouver le juste équilibre entre la protection des plus vulnérables et le respect des droits et des choix des individus, dit-il. Établir cet équilibre a toujours été quelque chose de très délicat. »

Loi évolutive

M. Trudeau laisse entendre qu’il a toujours été ouvert à l’évolution de sa loi. « On a toujours dit que ce n’était pas le dernier mot. Que la société allait évoluer, que des jugements, des mœurs allaient nous amener à réfléchir encore plus à différentes façons de s’assurer que l’équilibre est le bon. »

Le chef conservateur, Andrew Scheer, reste vague quant à ses intentions, faisant valoir qu’il doit d’abord étudier le jugement. « On va avoir quelque chose à dire officiellement dans les prochains jours », annonce-t-il.

Lors du vote final sur le projet de loi fédéral, tous les conservateurs sauf 13 avaient voté contre, plusieurs à cause de leurs convictions pro-vie, d’autres parce qu’ils jugeaient que la proposition légale n’allait pas assez loin.

Le chef néodémocrate, Jagmeet Singh, indique que « les critères sont trop précis, trop spécifiques, et [que] ça n’inclut pas toutes les situations qui arrivent ». Il se dit donc « ouvert à s’assurer que chacun qui a besoin de ce service peut y avoir accès. Cette décision est importante pour la dignité. Le gouvernement libéral n’a pas fait le travail qu’il faut faire et je suis prêt à avoir une conversation pour augmenter l’accès à ce service ».

Et les enfants?

La question de l’extension aux mineurs comme aux personnes fortement diminuées mais incapables d’exprimer leur choix de la mort assistée ne fait pas l’objet du jugement. Elle est tout de même déjà largement discutée dans le public et par des experts, éthiciens, juristes ou autres.

M^{me} Gladu rejette l’idée d’une dérive éthique possible de cet élargissement de l’aide médicale à mourir.

« Ce sont des épouvantails à moineaux, dit-elle. Ça me rappelle les débats sur l’avortement dans le temps. Des convictions, de la religion s’en mêlent, de la peur aussi, également de la part des médecins. Je veux rappeler que c’est une loi permissive. Ce n’est pas une loi coercitive. Personne n’est obligé de demander l’aide à mourir. En venant au monde, notre destin, c’est de mourir un jour. Là-dessus, on devrait avoir notre mot à dire et c’est ce que nous permet de faire le jugement. »

Le PLQ accuse la CAQ d’avoir isolé le Québec

MARCO BÉLAIR-CIRINO
À BROMONT
LE DEVOIR

Le chef intérimaire du Parti libéral du Québec, Pierre Arcand, accuse le premier ministre, François Legault, d’avoir « isolé » le Québec au fil de la dernière année.

Le gouvernement caquiste a provoqué des « tensions » au sein de la fédération canadienne ; d’une part entre Québec et Ottawa, d’autre part entre Québec et Edmonton, a-t-il déploré à l’issue du caucus présessionnel de son groupe parlementaire, jeudi.

M. Legault s’est aussi avéré incapable de vendre de l’hydroélectricité à l’Ontario, a poursuivi M. Arcand, dressant un bilan décevant de l’an 1 du gouvernement Legault.

« Je ne crois pas que monsieur Legault, actuellement, est une personne qui rassemble à la fois au Québec, un peu partout au Canada et ailleurs », a fait valoir le chef de l’opposition officielle à l’Assemblée nationale.

Depuis près d’un an, le gouvernement

de la CAQ « donne l’illusion [aux Québécois] qu’il règle les problèmes » alors qu’il n’en est rien, prétend le chef du PLQ. Les centres d’hébergement de soins de longue durée (CHSLD) pâtissent d’un « manque criant » de personnel et « les entreprises sont toujours au bout du rouleau en raison du manque de main-d’œuvre », a-t-il illustré.

L’ex-ministre libéral dit n’avoir « pas vu beaucoup » d’investissements » ou encore de « projets d’avenir » annoncés depuis l’arrivée de la Coalition avenir Québec aux commandes de l’État. Il a accusé au passage l’équipe de François Legault de « viv[re] un peu sur ce qu’il leur a laissé » le gouvernement de Philippe Couillard.

D’autre part, M. Arcand a montré du doigt une « absence de leadership » au ministère de la Sécurité publique, qui est dirigé par Geneviève Guilbault depuis 11 mois. Selon lui, l’élue caquiste en a « beaucoup » sur les épaules : M^{me} Guilbault cumule les fonctions de ministre de la Sécurité publique, de vice-première ministre et de ministre responsable de la région de la Capitale-

Je ne crois pas que monsieur Legault, actuellement, est une personne qui rassemble à la fois au Québec, un peu partout au Canada et ailleurs

PIERRE ARCAND



Nationale, a-t-il rappelé. « Comme elle semble avoir un problème au niveau de ses ressources humaines, de ses relations humaines, moi, j’ai dit à Monsieur Legault : “Prenez le dossier”. Ceci étant dit, je n’ai pas demandé sa démission », a-t-il poursuivi.

Les guerres de clans au sein des corps de police québécois, « un moment donné, v[ont] nuire de façon très claire à la sécurité de nos citoyens », a-t-il mis en garde.

Français, prioritaire

Les élus libéraux ont fait preuve d’unité jeudi, après la mise en lumière de certaines divergences de vues sur la formule de salutation « Bonjour-Hi » qui fait mouche dans les commerces malgré l’adoption de motions par le Parlement invitant tous les commerçants à saluer « chaleureusement » leur clientèle d’un « Bonjour ». Mercredi, Marwah Rizqy avait affirmé que « c’est excessivement important qu’on soit servi en français » dans les commerces québécois, tandis que Jennifer Maccarone a dit « qu’on peut servir [la clientèle] dans la langue de [son] choix ». « Il n’y a pas de division dans notre caucus là-dessus, je regrette », a lancé M. Arcand, à moins cinq jours de la reprise des travaux à l’Assemblée nationale. « C’est très simple : le français est prioritaire au Québec, point à la ligne. » Pourtant, la veille, il invitait les sociétés d’État, comme la Société des alcools du Québec (SAQ), à accueillir leurs clients au moyen « essentiellement [d’un] “Bonjour”, sauf dans les cas où il y a une clientèle anglophone importante ».



L’atelier de Réjean Ducharme tel qu’il était au jour de son décès. MONIQUE BERTRAND

Entrer dans l’intimité de l’artiste

DUCHARME

SUITE DE LA PAGE A 1

Ces deux pièces, c’est l’artiste, et non l’homme dans sa vie intime, qu’elles représentent, dit Yves Bergeron, muséologue et membre du groupe des Amitiés ducharmiennes, fondé à la mort de l’écrivain, et qui a participé au processus. C’est Monique Jean qui a approché le Musée de la civilisation pour qu’il mette en valeur ce legs. Par son œuvre, Réjean Ducharme restait en relation avec un public qu’il ne pouvait fréquenter autrement, dit M^{me} Jean. C’est pourquoi elle ne pense pas trahir sa mémoire en permettant au public de s’approcher de son processus de création. Cette exposition sera « un signe de la main » de Réjean Ducharme, qui s’inscrira dans la durée.

Des livres annotés

Dans la maison de la rue Quesnel, tout était resté en l’état, comme si Ducharme, disparu en août 2017, n’était sorti que pour quelques minutes. Une panoplie de casquettes constitue le costume qui lui permettait de circuler librement en ville dans l’anonymat, lui qui adorait marcher dehors. Dans la pièce adjacente au bureau, Réjean Ducharme devenait Roch Plante, le pseudonyme dont il signait ses Trophoux, ses sculptures

et toiles bricolées à même des objets trouvés dans la rue. Quatre Trophoux inachevés feront partie de l’exposition, légués au Musée par Charles Forget et Stefan Georgesco. Sur un mur de l’atelier, en plein centre, une rare photo de Nelligan âgé. Un peu partout, des cadrans et des horloges, dont la vue renvoie au titre glaçant de l’une des pièces de l’écrivain : *À quelle heure on meurt ?* Éparses, des photos de Virginia Woolf, de Tolstoï, de Céline, de Marguerite Duras, de Gabrielle Roy, de Marilyn Monroe, de la comédienne Luce Guilbault, de Gerald Godin, et même de sainte Thérèse de Lisieux. Plus de mille livres reposaient toujours dans sa bibliothèque à son décès. Ce sont des livres qui lui étaient précieux, et qu’il a abondamment annotés et conservés, raconte M. Bergeron. Une mine d’or pour les chercheurs. « Ses livres de Shakespeare étaient très annotés », raconte Monique Bertrand, amie et photographe des lieux habités par l’écrivain. Ils y côtoyaient des œuvres de Virginia Woolf, de Nelligan ou de Rimbaud, beaucoup de classiques français et européens, des livres traitant de la culture asiatique.

L’équipe du Musée de la civilisation a eu quatre jours tout au plus pour vider les lieux avant que la maison ne soit vendue. « C’était une maison sur deux étages, raconte M^{me} Jean. Le rez-de-

L’exposition s’adressera autant aux chercheurs qu’au grand public, explique le directeur du Musée de la civilisation de Québec

chaussée était l’espace commun. Le haut était l’étage de Réjean ». Le couple que Réjean Ducharme formait avec Claire Richard avait pu acheter cette maison lorsque Ducharme a gagné le prix Gilles-Corbeil dans les années 1990, explique-t-elle. C’est là qu’il a écrit ses dernières œuvres, les romans *Va savoir* et *Gros mots*. « Ils ont vécu là jusqu’à la fin de leur vie », dit M^{me} Jean. Pour M^{me} Jean, *Gros mots* était le testament littéraire de Réjean Ducharme. Il n’a plus publié par la suite.

Jeudi, au Théâtre du Nouveau Monde, qui est l’héritier des droits de ses œuvres publiées, et où l’annonce du legs a été faite, on avait rassemblé pour l’occasion quelques objets de l’écrivain, dont la laisse et le collier de son chien Blaze, mort dans les années 1980. L’une des très rares photos de Réjean Ducharme le montre d’ailleurs promenant Blaze dans la neige. Ducharme n’a jamais eu d’autre chien, raconte Monique Bertrand. On voyait aussi un coffre d’outils avec lesquels il fabriquait ses Trophoux, quelques dictionnaires et quelques disques.

Le directeur du Musée de la civilisation de Québec, Stéphan Laroche, a dit vouloir que cette exposition accueille à la fois des chercheurs et le grand public. Elle sera accompagnée de toute une programmation dédiée à Réjean Ducharme. Malheureusement, le musée ne pourra pas l’accueillir de façon permanente faute d’espace. « Je caresse l’idée que cette exposition aille à Paris, dit-il. C’est une exposition qui pourrait se retrouver à la Bibliothèque nationale de France (BNF) ».



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

III JUSTICE

Querelle de juges tranchée en Cour d'appel

Les magistrats de la Cour supérieure obtiennent partiellement gain de cause contre ceux de la Cour du Québec

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ
LE DEVOIR

L'étendue de la juridiction de la Cour du Québec — où les juges peuvent actuellement entendre des causes allant jusqu'à 85 000 \$ — doit être restreinte au profit de la Cour supérieure, a tranché jeudi la Cour d'appel du Québec. Celle-ci était chargée d'un dossier aussi inhabituel que délicat.

« La compétence du Québec sur l'administration de la justice est moins large ce soir qu'elle ne l'était ce matin », selon le constitutionnaliste Patrick Taillon, qui suit ce dossier de près depuis deux ans.

Dans cette affaire de compétence opposant des juges à d'autres juges, le gouvernement Couillard avait demandé en 2017 un renvoi à la Cour d'appel, qui vient donc de donner en partie raison à la Cour supérieure. Signe de l'importance de l'enjeu, sept juges signent l'avis, plutôt que trois.

En jeu : la Cour supérieure, dont les juges sont nommés par le fédéral, revendiquait d'entendre toutes les

Les causes de plus de 70 000 \$ devraient être jugées par la Cour supérieure

causes civiles où la valeur de l'objet du litige excède 55 000 \$ (leur demande initiale fixait à 10 000 \$ cette limite).

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure civile, en 2016, la Cour du Québec (dont les juges sont nommés par le provincial) entend toutes les causes civiles où l'enjeu pécuniaire est de moins de 85 000 \$. C'est là un montant qui a grimpé en flèche depuis le début des années 1990 (il était alors de 30 000 \$).

La revendication des juges de la Cour supérieure s'appuyait sur une interprétation de la Loi constitutionnelle de 1867. Celle-ci permettait aux cours inférieures d'entendre des causes de moins de... 100 \$. C'est essentiellement en actualisant ce montant que la Cour supérieure avait établi à 55 000 \$ le seuil à partir duquel elle considère que la Cour du Québec empiète sur ses compétences.

La Cour d'appel indique dans son avis que « la limite maximale de la compétence de la Cour du Québec doit se situer entre 55 000 \$ et 70 000 \$, mais ne devrait pas dépasser ce dernier montant ».

Dans les faits, elle donne un an au gouvernement du Québec pour réécrire la loi : d'ici là, son jugement est suspendu et la compétence de la Cour du Québec demeure pleine et entière. Québec pourrait aussi en appeler devant la Cour suprême (le gouvernement fédéral appuie d'ailleurs sa position dans ce dossier).

« C'est un jugement qu'on considère important, on va prendre le temps de l'analyser en profondeur et de regarder nos options sur le plan juridique », a indiqué au *Devoir* Marc-André Ross, directeur de cabinet de la ministre de la Justice, Sonia LeBel.

« Très sage »

La juge en chef de la Cour du Québec, Lucie Rondeau (aussi présidente du Conseil de la magistrature), a indiqué par communiqué avoir pris acte de l'avis de la Cour d'appel, mais qu'elle ne fera aucun commentaire. Dans une lettre envoyée en 2017 à ses collègues, elle écrivait que « ce recours est contraire à la mission première des tribunaux qui, pour la Cour du Québec, a toujours été

d'être au service du justiciable et d'agir dans son intérêt supérieur ».

Porte-parole de la Cour supérieure dans ce dossier, l'ex-bâtonnière Madeleine Lemieux soutenait pour sa part jeudi que « la Cour d'appel a été très sage » dans sa décision, qui vient clarifier un vieux débat.

« C'est une question de respect du droit, dit-elle. Pour la Cour supérieure, il y a toujours eu cette insécurité de se demander quelle serait sa compétence l'année suivante. C'est cette insécurité qui les a amenés à dire : posons la question. Ils auraient souhaité ne pas initier le recours, mais c'était pour eux une question de fondement juridique à leurs compétences. »

La Cour d'appel a autrement réitéré le fait que la Cour du Québec a bien le pouvoir d'entendre les appels de tribunaux administratifs, ce que contestait aussi la Cour supérieure.

La Cour supérieure du Québec se saisit annuellement d'environ 40 % de tous les litiges en matière civile, soit 50 000 dossiers — contre 75 000 pour la Cour du Québec.

Régine Laurent, les enfants d'abord

La Commission spéciale sur la protection de la jeunesse prépare les audiences publiques

MAGDALENE BOUTROS
LE DEVOIR

« Jamais vous allez me faire tableter les enfants du Québec. » Régine Laurent, présidente de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, a lancé un message on ne peut plus clair à l'endroit du gouvernement Legault, jeudi à Montréal. Son rapport — commandé dans la foulée du décès d'une fillette de 7 ans survenu à Granby en avril — aura des suites.

« Nous avons l'intention de retourner toutes les pierres et d'entendre un maximum de personnes afin de formuler des recommandations à la fois concrètes, applicables, rigoureuses et en phase avec les attentes et les valeurs de la population », a-t-elle déclaré. « Le rapport ne sera pas tabletté, fiez-vous à moi. »

La Commission veillera à identifier les problèmes et à proposer des solutions pour améliorer les services de protection de la jeunesse. Elle ne cherchera pas à blâmer des individus.

Le rapport ne sera pas tabletté, fiez-vous à moi

RÉGINE LAURENT



Régine Laurent, présidente de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Régine Laurent et les deux vice-présidents de la Commission, André Lebon et Michel Rivard, avaient convoqué les médias jeudi pour présenter leur plan de match en vue des audiences publiques qui débiteront le 22 octobre.

Des témoins, experts, groupes et organismes seront entendus — sur invitation — à Montréal, Québec et Sept-Îles au cours des cinq semaines d'audiences prévues d'ici Noël. Celles-ci se poursuivront par la suite en 2020. Ce volet public sera diffusé en direct sur le site Internet de la Commission.

Témoignages

Les témoignages de jeunes — aujourd'hui devenus adultes — qui ont transité par les services de protection de la jeunesse seront au cœur de la réflexion.

« Il faut partir de ceux qui ont malheureusement eu ce parcours », a souligné M^{me} Laurent. Ceux et celles qui préféreront témoigner à huis clos, pour

préserver leur anonymat, pourront le faire. « Ce sera un lieu de parole et d'écoute », a mentionné Michel Rivard, qui a travaillé pendant 25 ans à titre d'avocat à la DPJ.

Celui-ci a saisi l'occasion pour lancer un appel aux intervenants qui travaillent dans le réseau de la protection de la jeunesse pour qu'ils se fassent entendre. « S'il y en a qui connaissent les problèmes du système, c'est ceux qui les vivent au jour le jour. »

En plus des audiences publiques, la Commission déploiera une série d'autres moyens de consultation « pour donner la parole à tous les citoyens qui désirent s'exprimer », a soutenu André Lebon, psychoéducateur.

Des forums citoyens se tiendront dans toutes les régions du Québec et des sessions de travail auront lieu avec des experts. Les citoyens et organismes qui le souhaitent sont invités à soumettre un mémoire à la Commission d'ici le 12 décembre. Et

les individus qui désirent partager leur histoire directement avec la Commission peuvent le faire dès maintenant.

Pas le luxe d'attendre

La Commission Laurent déposera son rapport et ses recommandations au plus tard le 30 novembre 2020. « On veut résolument respecter ce délai », a insisté Régine Laurent, qui a été pendant huit ans présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ).

« Pourquoi ? Parce que plusieurs enfants n'ont pas le luxe d'attendre. »

La Commission pourra émettre des recommandations au gouvernement avant d'avoir terminé ses travaux. « Pour que l'on puisse commencer le plus rapidement possible à changer les choses. »

La Commission s'attardera non seulement aux services destinés aux jeunes en détresse, mais aussi au financement et à l'organisation des DPJ, à la loi qui encadre ces services, au rôle des tribunaux, des services sociaux, de la sécurité publique et des autres acteurs qui gravitent autour des jeunes.

La réalité particulière des Autochtones sera prise en compte. Le taux d'enfants autochtones pris en charge par la DPJ est presque huit fois plus élevé que dans le reste de la population. La Commission se basera notamment sur les travaux de la Commission Viens et sur les résultats de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Jeudi, l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador a fait savoir qu'elle gardera les travaux de la Commission à l'œil. « Nos enfants ne doivent plus être à la merci d'un système qui nie leur réalité », a déclaré le chef Ghislain Picard.

Douze commissaires siègent à la Commission Laurent, dont cinq experts et des députés provenant des quatre partis représentés à l'Assemblée nationale. Il s'agit d'une structure inédite au Québec.

La chronique de Christian Rioux fait relâche aujourd'hui.

Retrouvez-le dès vendredi prochain.

EN BREF



Le mouvement anti-avortement tenant sa marche annuelle à Ottawa en mai.

SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Scheer encore hanté par l'avortement

OTTAWA – Le chef conservateur a une fois de plus été rattrapé par le débat sur l'avortement, au moment où il faisait une annonce jeudi en compagnie d'une de ses candidates pro-vie. Andrew Scheer a été contraint d'ajuster son horaire de la journée en organisant une mêlée de presse qui n'avait pas été prévue au départ. Il a réitéré que son gouvernement ne déposerait pas de projet de loi sur l'avortement. « Je vais voter contre toute mesure pour rouvrir ce débat. » M. Scheer n'empêchera toutefois pas ses députés de le faire. Invitée à préciser si elle en avait l'intention, Rachel Willson, sa candidate dans York-Centre à Toronto, a évoqué le fait qu'elle allait se concentrer, comme le souhaite son chef, sur les enjeux qui rassemblent les Canadiens. Se prémunirait-elle du vote libre que

M. Scheer accordera à ses députés sur ces questions de conscience morale ? M^{me} Wilson s'est dite « reconnaissante » que le chef accorde cette liberté à ses élus. La candidate s'est retrouvée sur la sellette, car les libéraux ont diffusé une vidéo d'elle à la marche annuelle du mouvement anti-avortement à Ottawa. M^{me} Willson s'y dit « passionnée de faire avancer la cause pro-vie » et explique qu'elle milite pour la création d'un « monument national pour les non-nés ». Selon le groupe Campaign Life Coalition, 68 candidats conservateurs s'opposent à l'avortement.

Marie Vastel

Singh construirait un hôpital en Ontario

OTTAWA — S'il est élu premier ministre, le chef du NPD financera la construction d'un hôpital à Brampton, en Ontario. « C'est absolument de juridiction provinciale, a-t-il reconnu. Nous nous engageons à mettre le financement sur la table pour que cela arrive. Nous nous engageons à construire cet hôpital. Nous savons que nous devons travailler avec le gouvernement provincial, mais on ne peut pas juste rester en retrait et abdiquer quand le gouvernement conservateur [de l'Ontario] ne voit pas l'importance d'investir dans le système de santé. » M. Singh est originaire de la région de Brampton et représentait une circonscription de cette ville lorsqu'il était député provincial. Il précise que les services y sont si saturés qu'une intervention fédérale est nécessaire.

Hélène Buzzetti

IMMOBILIER

Trudeau veut freiner la spéculation

Le chef libéral propose l'imposition d'une taxe de 1 % sur les résidences acquises par des étrangers

HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Faut-il décourager les Chinois d'acheter des propriétés au Canada ? Le chef libéral Justin Trudeau pense que oui et c'est pourquoi il promet, s'il est élu, d'imposer une taxe sur les résidences acquises par des étrangers, afin de mettre un frein à la spéculation immobilière qui réduit l'accès à la propriété des Canadiens.

Le Parti libéral du Canada propose de taxer chaque année, à hauteur de 1 %, toutes les propriétés possédées par des non-Canadiens qui n'habitent pas au pays. Les citoyens vivant à l'étranger ou les non-citoyens habitant au Canada ne seraient pas visés.

« Nous envoyons un signal que le Canada n'est pas un endroit pour ceux qui veulent faire de la spéculation immobilière », a lancé M. Trudeau alors qu'il se trouvait à Victoria (Colombie-Britannique), une région particulièrement touchée par le phénomène. Les libéraux n'ont pas calculé à combien de résidences cette taxe serait susceptible de s'appliquer, pas plus que les revenus qu'elle générerait.

La proposition libérale mime la taxe de maintenant 2 % appliquée par la Colombie-Britannique depuis l'an dernier aux étrangers non-résidents qui possèdent des propriétés dans certaines régions urbaines désignées. En un an, la taxe a rapporté 115 millions de dollars. L'Ontario a adopté il y a deux ans une mesure légèrement différente consistant en une taxe ponctuelle, à l'achat, de 15 % sur les propriétés situées dans la grande région torontoise et les environs.

M. Trudeau estime que ces mesures sont efficaces, mais pernicieuses. « Nous avons vu avec l'expérience de la



La Société canadienne d'hypothèque et de logement estime que 7,8 % des appartements au centre-ville de Montréal étaient détenus par des étrangers en 2018.

JACQUES NADEAU
LE DEVOIR

Nous envoyons un signal que le Canada n'est pas un endroit pour ceux qui veulent faire de la spéculation immobilière

JUSTIN TRUDEAU



Colombie-Britannique que même une taxe modeste peut avoir un impact significatif sur la spéculation immobilière étrangère. Mais une des répercussions de l'initiative de la Colombie-Britannique est que le capital a migré vers d'autres régions du pays où une telle taxe modeste sur la spéculation étrangère n'est pas en place. C'est pour cela que nous croyons qu'il est important de

créer une mesure nationale à travers le pays. »

La Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) a évalué qu'à Vancouver, 15,3 % de toutes les nouvelles propriétés (construites en 2016 et 2017) sont détenues par des étrangers. Le taux passe à 19,2 % si on ne compte que les appartements.

Le phénomène n'est pas aussi marqué à Montréal, mais il existe néanmoins. La SCHL estime que 7,8 % des appartements au centre-ville de Montréal étaient détenus par des étrangers en 2018. Cette année-là, 12 % des appartements ont été achetés par des étrangers, et la SCHL estime que la hausse de la présence étrangère sur le marché était majoritairement le fait des acquéreurs chinois. La firme JLR, spécialisée dans les données sur le marché immobilier, calcule que, pour toutes les catégories de propriétés confondues, les étrangers ont été responsables en 2018 de 3,9 % des achats en 2018, comparativement à seulement 1,9 % quatre ans plus tôt.

Une bonne idée ?

Joannie Fontaine, économiste à JLR, relativise l'efficacité de ce genre de taxe pour freiner la hausse du coût des logements. « La taxe a surtout une efficacité si on a une masse critique d'acheteurs étrangers », explique-t-elle au *Devoir*. Elle donne l'exemple de la ville de Québec, où les acheteurs étrangers sont peut-être plus nombreux qu'avant, mais encore relativement rares. « Même si on met une taxe là, ça ne va pas changer grand-chose [aux prix pratiqués]. »

Elle note aussi que la taxe proposée par M. Trudeau, sur le modèle de la Colombie-Britannique plutôt que sur celui de l'Ontario, « vise moins la spéculation à court terme », c'est-à-dire ceux qui achètent dans l'espoir de revendre rapidement et enregistrer un profit. Pour ces gens, payer 1 % de plus ne change peut-être pas grand-chose. « Ça vise plutôt à limiter les gens qui détiennent des actifs au Canada et le nombre de logements inoccupés [mis en location sur Airbnb, par exemple], qui sont finalement un peu stagnants et empêchent les populations locales d'intégrer le marché. »

L'an dernier, la mairesse de Montréal, Valérie Plante, avait interpellé le gouvernement du Québec pour envisager l'imposition d'une taxe sur les achats par des étrangers. Jeudi, elle a accueilli favorablement la promesse des libéraux fédéraux. « Je ne suis pas en désaccord avec une telle proposition », a-t-elle dit.

Un premier débat



Un premier débat non officiel des chefs de l'CityTV. Les chefs conservateur (Andrew Scheer) et libéral (Justin Trudeau) ont croisé le fer en anglais, en l'absence du chef du NPD (Alexandre Picot). a-t-il dit, consacrer le deuxième jour de sa campagne à un débat complet du débat, rendez-vous sur l'ensemble de nos plateformes. PHOTOS FRANK GUNN LA PRESSE CANADIENNE

Des congés de maternité... et de taxes

Le chef conservateur promet d'offrir aux nouveaux parents un crédit d'impôt non remboursable

HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Le chef conservateur, Andrew Scheer, a à cœur le sort des jeunes familles et il promet, s'il est élu, de donner un congé fiscal aux nouveaux parents qui se qualifient pour les congés de maternité ou de parentalité. Une mesure qui coûtera un peu plus d'un milliard de dollars en recettes fédérales perdues chaque année et que certains estiment inégalitaire.

« Lorsque les personnes nouvellement mères ou pères prennent un congé

parental, ils renoncent à jusqu'à 45 % de leur salaire, a fait valoir M. Scheer. C'est un énorme sacrifice au cours de ces premiers mois [de la vie du bébé] où tous les coûts augmentent. Et croyez-moi, en tant que père de cinq enfants, il y a beaucoup de choses à payer lorsque vous avez des sièges d'auto, des couches, des vêtements, et le nettoyage ici et là du tapis ! Alors, cette mesure va remettre de l'argent dans les poches des nouveaux parents. »

Lorsqu'un travailleur se prévaut du congé parental ou de maternité, il touche d'Ottawa une prestation équivalant à 55 % de son salaire assurable

(plafonné à 53 100 \$). La prestation annuelle maximale est donc d'environ 28 000 \$. M. Scheer entend utiliser ce montant pour calculer un crédit d'impôt non remboursable offert aux nouveaux parents. Sa valeur atteindra 2063 \$ pour un travailleur gagnant 25 000 \$ et 4125 \$ pour un travailleur gagnant le double. (Le même crédit serait accordé aux Québécois même si les prestations parentales versées dans la province sont différentes.)

Bémols

Jennifer Robson, professeure associée en gestion politique et fiscalité à l'Uni-

versité Carleton, estime qu'il est trompeur de présenter cette mesure comme une aide pour compenser les dépenses accrues pendant les premiers mois d'un bébé. « Ils n'exemptent pas d'impôt ces prestations dans le sens que les impôts vont continuer à être déduits à la source. Votre chèque d'assurance-emploi ne va pas augmenter ! », rappelle-t-elle. C'est plutôt au printemps suivant, au moment de faire sa déclaration de revenus, que le crédit d'impôt sera accordé, et dont la valeur équivaudra à 15 % des prestations touchées.

M^{me} Robson souligne aussi que tous ne bénéficieront pas nécessairement

Un nouveau parti indépendantiste se lance dans la course

OTTAWA — L’élection fédérale comptera une nouvelle formation souverainiste. Le « Parti pour l’indépendance du Québec » vient d’être approuvé par Elections Canada. Ses créateurs veulent présenter des candidats dès la présente campagne électorale, mais reconnaissent qu’ils n’en auront pas pour chacune des 78 circonscriptions du Québec. Les instigateurs du parti — dont certains étaient des partisans de l’ancienne cheffe bloquiste Martine Ouellet — accusaient le Bloc québécois de ne pas défendre l’indépendance avec suffisamment de vigueur. « Ce n’est pas une attaque directe contre le Bloc québécois, a dit l’un des membres. Notre objectif est de rendre à bon terme notre idéologie. » Le parti propose de reprendre le concept de

transparlementarisme de M^{me} Ouellet, en étant « présent et actif à tous les paliers de gouvernance parlementaire ». Le Parti pour l’indépendance du Québec a déjà un site Web et un logo qui met en évidence les lettres P et I — pour qu’à l’oral on entende « pays ». Les documents d’Elections Canada indiquent que le chef est Michel Blondin, l’ancien président d’association bloquiste de la circonscription de Châteauguay-Lacolle.

Marie Vastel



Le chef du Bloc québécois, Yves-François Blanchet, en compagnie de son candidat dans Laurier-Sainte-Marie, l'artiste Michel Duchesne, jeudi

JACQUES NADEAU
LE DEVOIR

électoral



a campagne fédérale a eu lieu jeudi soir, organisé par le magazine *Maclean's* et le réseau (neer) et néodémocrate (Jagmeet Singh) ainsi que la cheffe du Parti vert (Elizabeth May) premier ministre sortant, Justin Trudeau. Le chef libéral a décliné l'invitation, préférant, campagne à parcourir la Colombie-Britannique et l'Alberta. Pour consulter le compte rendu de des plateformes numériques du *Devoir*.

Si votre facture fiscale est basse ou si les autres crédits d'impôt auxquels vous avez droit ramènent déjà votre facture fiscale à zéro, ajouter ce nouveau crédit ne remettra pas d'argent dans vos poches

JENNIFER ROBSON



de ce crédit, car il est non remboursable. Un crédit non remboursable diminue votre facture fiscale, mais ne peut ramener celle-ci à un montant négatif

entraînant un remboursement. « Si votre facture fiscale est basse ou si les autres crédits d'impôt auxquels vous avez droit ramènent déjà votre facture fiscale à zéro, ajouter ce nouveau crédit ne remettra pas d'argent dans vos poches. »

M^{me} Robson note en outre qu'une femme sur cinq ne se qualifie pas pour les congés parental et de maternité. Ces nouveaux parents ne bénéficieront donc d'aucune aide même s'ils encourrent eux aussi des dépenses pour leurs bébés.

Le fiscaliste Luc Godbout abonde dans le même sens. « Ça dépend c'est quoi l'argumentaire. Si l'argumentaire, c'est que vous ne devriez pas payer d'impôt sur ces prestations-là, ceux qui n'en payent pas ne sont pas pénalisés. Mais si on dit qu'on veut vous donner de l'argent dans vos poches pendant que vous en avez besoin, effectivement, tous ceux qui ont des revenus plus faibles qui ne sont déjà pas imposables, il n'y a pas d'aide pour eux. »

Pas de soutien pour la gestion de l'offre, pas de soutien du Bloc

MARIE VASTEL
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Le Bloc québécois pose une première condition à son appui possible à un éventuel gouvernement minoritaire : les compensations tant attendues pour les producteurs laitiers lésés par les brèches consenties à la gestion de l'offre. Les bloquistes n'appuieront aucun budget fédéral tant que ces sommes n'y seront pas garanties, prévient Yves-François Blanchet.

« Il n'y aura pas de crédits votés par le Bloc québécois, pas de budget soutenu par le Bloc québécois, si ces crédits et ces budgets-là ne contiennent pas explicitement, expressément et sans délai le versement de compensations aux entrepreneurs agricoles sous gestion de l'offre », a affirmé M. Blanchet, de passage à Saint-Bonaventure au centre du Québec jeudi.

Or, les votes sur ces deux types de projets de loi de dépenses sont des votes de confiance.

Les derniers coups de sonde accordent des appuis serrés aux libéraux et aux conservateurs. L'agrégateur de sondages de la CBC prédit qu'il y a 25 % de chances qu'un gouvernement minoritaire libéral soit élu le 21 octobre, et 23 % que ce soit le cas pour un gouvernement conservateur. Cette même analyse des récents sondages observe que le Bloc québécois pourrait remporter 14 sièges à l'issue du scrutin. Un nombre d'élus qui pourrait permettre à un gouvernement minoritaire de se maintenir au pouvoir, s'il obtient son appui.

Une aide encore à préciser

Yves-François Blanchet déplore cependant que les producteurs laitiers, d'œufs et de volaille attendent toujours les sommes promises par Ottawa lorsque le gouvernement fédéral a ouvert une part de leur marché sous protection de la gestion de l'offre en signant l'accord de libre-échange avec l'Union européenne et l'accord de partenariat transpacifique.

1,75
milliard

C'est le montant que le gouvernement Trudeau a promis de verser aux producteurs laitiers canadiens. Or, il n'a pas encore précisé de quelle manière il allouera les 1,4 milliard de dollars restants.

Les libéraux ont annoncé le mois dernier des versements de 1,75 milliard de dollars sur huit ans pour soutenir les producteurs laitiers canadiens. De cette somme, 345 millions ont été promis pour l'année en cours. Le programme encadrant ces premières compensations directes a été formalisé et l'argent est donc garanti. Mais le gouvernement n'a pas encore précisé de quelle manière il allouera les 1,4 milliard de dollars restants.

« Le gouvernement dit : « Si vous voulez vos compensations, vous devez voter pour moi ». [...] C'est une promesse qui est conditionnelle à la réélection du gouvernement libéral », a reproché M. Blanchet.

Bien que le gouvernement ait promis de venir en aide aux producteurs, ceux-ci patientent depuis des années, rappelle François Dumontier, de l'association des producteurs de lait du Québec. « Tant qu'ils n'auront pas les premiers chèques, les producteurs vont rester sceptiques. » D'autant plus que 80 % de l'enveloppe annoncée doit encore être distribuée. « Il va falloir rester vigilant pour le dépôt des autres budgets, pour s'assurer que le gouvernement livre les autres tranches d'indemnité aussi », note M. Dumontier.

L'accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne a cédé 1,4 % du marché laitier canadien, ce qui fait dire aux producteurs qu'ils encaisseront 100 millions de dollars de pertes de revenus annuelles. L'accord de partenariat transpacifique, entre le Canada et dix pays de la région, a à son tour cédé 3,1 % du marché, pour des pertes annuelles évaluées à 160 millions de dollars. Le nouvel accord qui remplace l'ALENA avec les États-Unis et le Mexique a quant à lui cédé 3,9 % du marché et engendrera des pertes de revenus de 190 millions de dollars selon l'association des producteurs de lait du Québec.

Le Bloc québécois compte en outre présenter un projet de loi, au retour du Parlement, afin de garantir que le système de gestion de l'offre soit exclu de toutes futures négociations de libre-échange.

Bernier lance sa campagne dans son fief de Beauce

PATRICE BERGERON
À SAINT-GEORGES-DE-BEAUCE
LA PRESSE CANADIENNE

Le chef du Parti populaire du Canada, Maxime Bernier, a admis jeudi que c'est une « très bonne blague » du Parti rhinocéros de présenter un candidat du même nom que lui dans sa circonscription de Beauce. Il est convaincu que les électeurs voteront « pour le Maxime Bernier qu'ils connaissent », a-t-il dit dans son fief de Saint-Georges pour lancer sa campagne locale.

M. Bernier a dû par ailleurs commenter le retrait de plusieurs de ses candidats, notamment Anouk Benza-



Le chef du Parti populaire du Canada

can, dans La Prairie, François Lefebvre, dans Laurier-Sainte-Marie, Maximo Gyterez Diaz, dans Richmond, et Nancy Brunelle, dans Saint-Maurice-Champlain.

Il a expliqué que beaucoup de ses candidats étaient des néophytes en politique et que certains s'étaient désistés après avoir réalisé l'ampleur de la tâche qui incombe à un candidat aux élections fédérales. M. Bernier a rappelé qu'il demandait à ses candidats un engagement à adhérer aux valeurs du parti et à ne pas l'embarrasser, et certains ont alors « décidé de laisser tomber ».

Perquisitions massives contre des opposants russes

« C’est la plus grande opération policière de la Russie moderne »

ROMAIN COLAS
À MOSCOU
AGENCE FRANCE-PRESSE

Fouilles dans tout le pays, saisies de matériel et comptes gelés : la police russe a procédé jeudi à une opération de grande envergure contre les collaborateurs de l’opposant Alexeï Navalny, impliqué cet été dans un vaste mouvement de contestation électorale.

« C’est la plus grande opération policière dans l’histoire de la Russie moderne », a soutenu M. Navalny dans un message publié sur son blogue, déclenchée selon lui par la déroute du pouvoir à l’élection du Parlement de Moscou dimanche, où les candidats du Kremlin ont perdu près d’un tiers des sièges.

Le militant anticorruption de 43 ans, dont l’organisation est visée depuis août par une enquête pour « blanchiment », a indiqué que plus de 200 perquisitions avaient eu lieu dans au moins 41 villes du pays où travaillent ses équipes.

« Poutine est fâché et tape du pied », a-t-il encore dit, cette fois sur YouTube, apparaissant les traits tirés dans une vidéo faite à la hâte sur son téléphone portable.

« On appelle ces [perquisitions] des raids mais, dans les faits, elles s’apparentent plus à des agressions et à des vols », a-t-il plus tard lâché en direct sur sa chaîne YouTube, ajoutant qu’à chaque fois « tous les équipements électroniques sont saisis, puis toutes les cartes bancaires de la personne sont bloquées ».

Leonid Volkov, le bras droit de l’opposant, a précisé que l’opération avait visé « les appartements des coordinateurs et les bureaux, mais aussi les domiciles des collaborateurs et des bénévoles actifs ». La police est notamment intervenue dans les villes de Nijni Novgorod, Vladivostok, Kazan, Novossibirsk ou encore à Saint-Petersbourg et dans l’enclave de Kaliningrad.

À Iekaterinbourg, des images publiées par les médias locaux montrent des policiers cagoulés barrer l’accès au bureau local des partisans de M. Navalny. À Perm, des militants affirment que les forces de l’ordre se sont introduites dans leurs locaux en passant par la fenêtre.

« Peut-on soutenir un tel pouvoir ? Ceux qui se comportent d’une telle façon pour quelques sièges de députés perdus ? », a déclaré M. Navalny sur Twitter, accompagnant son message d’une vidéo de surveillance montrant l’un de ses collaborateurs traîné sur le sol par un policier cagoulé.

Pour les soutiens de l’opposant, cette opération massive est liée au mouvement de contestation, d’une ampleur inédite depuis 2012, qui a secoué Moscou cet été. Des manifestations ont été organisées quasiment chaque week-end depuis mi-juillet pour protester contre l’exclusion de candidats d’opposition à l’élection du Parlement de la capitale. Dans les urnes, ce vote s’est traduit dimanche par un revers cinglant des candidats pro-pouvoir, où ils ont perdu près d’un tiers de leurs sièges.

Pour les enquêteurs, ces perquisitions sont liées à une enquête sur le blanchiment supposé de 1 milliard de roubles (près de 20 millions de dollars), qui a débuté en août, au plus fort des manifestations à Moscou.

Selon le site d’information russe the Bell, ces interventions viseraient à empêcher le développement de l’organisation de M. Navalny en province.

Les candidats démocrates favoris croisent le fer à Houston



Le favori de la primaire démocrate dans les sondages, Joe Biden (au centre), a attaqué ses deux principaux rivaux, les sénateurs progressistes Bernie Sanders et Elizabeth Warren, lors d’un débat réunissant les dix candidats les plus en vue du parti démocrate. La plupart des candidats ont démarré le débat en lançant un appel au rassemblement dans le but de battre le président sortant, le républicain Donald Trump, en 2020. Dès les premières minutes du débat de trois heures, le candidat centriste de 76 ans s’est présenté comme étant un modéré réaliste, face à ses rivaux qui proposent une couverture médicale universelle. Lisez le compte rendu complet du débat sur toutes les plateformes numériques du Devoir. ROBYN BECK AGENCE FRANCE-PRESSE

III ÉTATS-UNIS

Donald Trump marque des points sur l’immigration

Le président américain a obtenu récemment des décisions de justice favorables

JÉRÔME CARTILLIER
À WASHINGTON
AGENCE FRANCE-PRESSE

Décisions favorables de la Cour suprême, tour de vis du Mexique à la frontière : Donald Trump marque des points précieux sur l’immigration, sujet politiquement difficile sur lequel il s’est longtemps cassé les dents.

Ces développements tombent à pic pour le président des États-Unis au moment où l’horizon économique américain s’assombrit et où, de l’Afghanistan à la Corée du Nord, ses initiatives diplomatiques capotent ou s’enlisent.

« De grandes victoires en justice sur la frontière ces derniers temps ! » s’est réjoui jeudi le milliardaire républicain.

Donald Trump le sait : s’il veut, comme en 2016, faire de la fermeté sur l’immigration un sujet central de sa campagne 2020, il a besoin de changements tangibles.

Or, la décision de la haute cour sur le droit d’asile, annoncée jeudi soir et vivement dénoncée par les organisations de défense des droits de la personne, est forte. Son effet sera réel, plusieurs dizaines de milliers de personnes sont concernées.

Concrètement, le gouvernement américain peut désormais refuser d’examiner une demande d’asile d’une personne qui n’en a pas déjà formulé une dans un pays tiers traversé durant son exil. Les migrants venus du Honduras, du Guatemala ou du Salvador devront ainsi formuler une demande au Mexique avant de pouvoir le faire aux États-Unis.

Ce jugement représente un tournant de taille dans la politique migratoire américaine qui autorisait depuis des décennies toute personne à déposer une demande quelle que soit la façon dont elle était arrivée sur le sol américain.

« ÉNORME victoire », a tweeté Ken Cuccinelli, directeur par intérim des services de l’immigration. « Pendant que le Congrès reste les bras croisés, le gouvernement Trump utilise tous les outils à sa disposition pour résoudre la crise à la frontière sud ».

Même s’il ne s’agit que d’une décision temporaire, elle pourrait bien, de fait, rester en place jusqu’à l’élection présidentielle du 3 novembre 2020.

Pression sur le Mexique

Le Mexique, qui redoute de voir s’envoler le nombre de demandes d’asile, a exprimé son vif désaccord. « Nous avons une politique très différente au Mexique et nous n’allons pas la changer », a souligné le ministre des Affaires étrangères, Marcelo Ebrard.

Autre source de satisfaction pour Donald Trump : la pression mise sur le Mexique a permis, selon ses termes, des « progrès incroyables réalisés à la frontière Sud ». Les échanges avec son homologue mexicain, Andrés Manuel Lopez Obrador, sont désormais systématiquement qualifiés d’« excellents » par l’exécutif.

Menaces de tarifs douaniers à l’appui, il a de fait obtenu des Mexicains un durcissement des contrôles chez eux avec le déploiement de soldats à la frontière Sud — où arrivent la majorité des migrants — comme au Nord.

Pendant que le Congrès reste les bras croisés, le gouvernement Trump utilise tous les outils à sa disposition pour résoudre la crise à la frontière sud

KEN CUCCINELLI



Reste le « mur magnifique » à la frontière, projet emblématique entre tous, promis le jour du lancement de sa campagne, le 16 juin 2015.

Cet édifice, dont la description et l’ampleur ont varié au fil des meetings, est, depuis son arrivée à la Maison-Blanche, une source de frustration quasi quotidienne pour l’ex-magnat de l’immobilier.

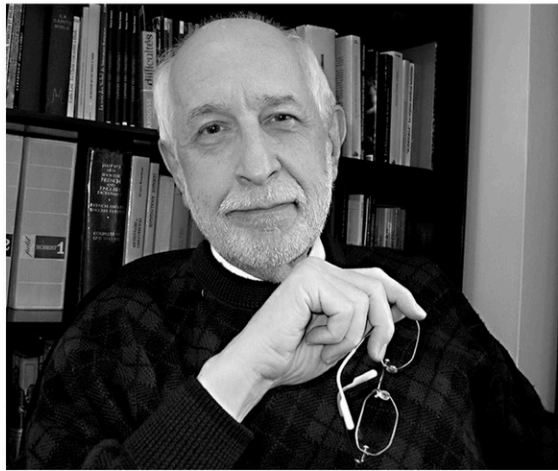
S’il reste à ce stade largement théorique, Donald Trump a pu trouver, ces derniers mois, quelques motifs de satisfaction.

Le Congrès refuse obstinément de débloquer des fonds. Il trouve des voies de contournement, va frapper à la porte du Pentagone.

Début septembre, le ministère de la Défense a débloqué 3,6 milliards de dollars US pour financer la construction de 280 km. Pour ce faire, il a décidé de « reporter » 127 projets de construction et de modernisation de locaux militaires aux États-Unis et à l’étranger prévus dans son budget 2019.

Sans surprise, les nominations à la Cour suprême de deux juges conservateurs — Neil Gorsuch et Brett Kavanaugh — commencent par ailleurs à porter leurs fruits. Et cette bascule de la Cour dans le camp conservateur devrait assurer à Donald Trump d’autres bonnes nouvelles à venir.

Fin juillet, la haute cour lui a offert une autre victoire en autorisant l’utilisation de 2,5 milliards de dollars venus du Pentagone pour le mur. Cette décision a été obtenue à cinq voix contre quatre, selon une ligne de partage idéologique très nette.



Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545



Résultats des tirages du : 2019-09-11

649	02 04 27 36 45 49	41 compl.
1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$	57544963-06	
Prochain gros lot (approx.) : 5 000 000 \$		



02 06 15 38 42 46	05 compl.
----------------------	--------------

EXtra 7589306



Ce soir, 27 MILLIONS \$ (approx.)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Le Royaume-Uni sera prêt pour un Brexit sans accord, assure Johnson

Un document gouvernemental estime qu'un *no deal* pourrait provoquer des pénuries

MARTINE PAUWELS
À LONDRES
AGENCE FRANCE-PRESSE

Malgré des prévisions alarmistes de son gouvernement, le premier ministre britannique Boris Johnson a promis jeudi que son pays serait « prêt » en cas de Brexit sans accord, un scénario de plus en plus probable selon l'Union européenne.

« Nous n'avons pas de raisons d'être optimistes » sur les chances de parvenir à un accord de divorce avant le sommet européen des 17 et 18 octobre, a prévenu le négociateur de l'UE, Michel Barnier.

L'UE et le Royaume-Uni ne parviennent toujours pas à s'entendre sur la manière d'éviter le rétablissement d'une frontière physique entre l'Irlande, État membre de l'UE, et la province britannique d'Irlande du Nord après le Brexit.

Londres rejette la solution dite du « filet de sécurité » (ou *backstop*), incontournable aux yeux de Bruxelles faute de solution de rechange crédible. Elle prévoit que le Royaume-Uni tout entier reste dans un « territoire douanier unique » avec l'UE si une meilleure solution n'est pas trouvée à l'issue d'une période transitoire.

Pénuries

Boris Johnson s'est engagé à sortir son pays « coûte que coûte » de l'UE le 31 octobre, malgré une loi du Parlement britannique le contraignant à solliciter un nouveau report en l'absence d'accord le 19 octobre.

Il a assuré que son pays serait « prêt », minimisant la portée d'un dossier officiel présentant, selon Downing Street, « le pire scénario » de l'impact économique et social d'un *no deal*.



Le document, publié jeudi à la demande expresse du Parlement et intitulé Operation Yellowhammer (Opération bruant jaune, le nom d'un passereau), estime qu'une absence d'accord pourrait provoquer des troubles et des pénuries de médicaments et de nourriture.

« C'est le pire scénario auquel doivent se préparer les fonctionnaires, mais j'ai massivement accéléré nos préparatifs depuis que je suis premier ministre », a déclaré le dirigeant conservateur.

« Nous essayons d'obtenir un accord » de retrait avec l'UE, « mais si nous devons sortir le 31 octobre sans accord, nous serons prêts : les ports, les fermiers et toutes les industries seront prêts ».

« Ces documents confirment les graves risques d'un Brexit sans accord », s'est inquiété Keir Starmer, chargé du Brexit au sein du Parti travailliste, principale formation d'opposition.

Les autorités britanniques prévoient des perturbations à court terme dans 12 domaines clés, dont l'approvisionnement

Boris Johnson s'est engagé à sortir son pays « coûte que coûte » de l'UE le 31 octobre.

DANIEL LEAL-OLIVAS
ASSOCIATED PRESS

Une courte majorité de Nord-Irlandais favorable à l'unification

Les électeurs nord-irlandais voteraient à 51 % pour la réunification de l'île d'Irlande en cas de référendum sur le maintien ou non de la province britannique dans le Royaume-Uni, selon un sondage. Cette très courte majorité — qui marquerait néanmoins un changement historique en Irlande du Nord — se situe dans la marge d'erreur, tempère l'auteur de l'enquête, le politologue Lord Ashcroft. 45 % des sondés se prononcent pour rester au sein du Royaume-Uni et 46 % pour rejoindre la République d'Irlande, membre de l'UE. Mais en excluant les indécis et les abstentionnistes, le résultat donnerait une majorité de 51 %, contre 49 %. « Un tel résultat reflète l'incertitude et l'anxiété qui entourent le Brexit, la frontière irlandaise, et son effet potentiel sur la vie dans la province », analyse Lord Ashcroft.

ment en eau et en nourriture, la santé, les transports et les frontières.

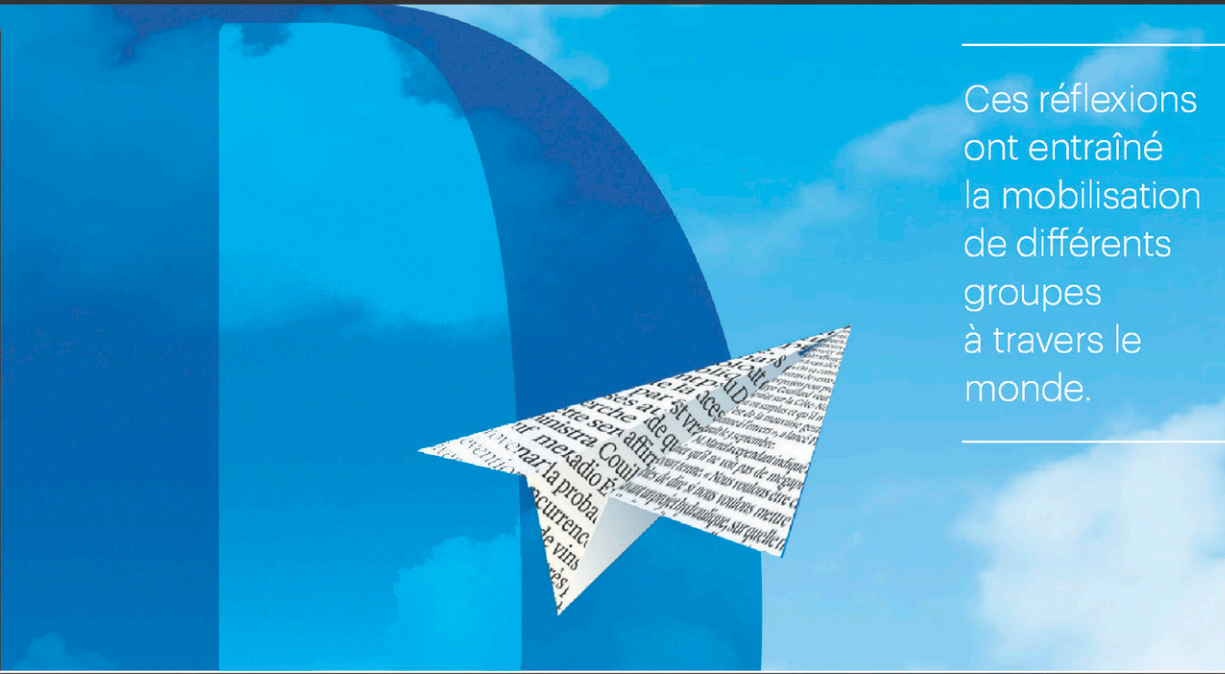
Jusqu'à 85 % des poids lourds britanniques pourraient ne pas être en mesure de répondre aux critères des contrôles douaniers français, entraînant une baisse de « 40 à 60 % du niveau actuel » du trafic. Ces perturbations pourraient durer trois mois et « avoir un effet sur l'approvisionnement en médicaments et en matériel médical », ainsi qu'en produits frais.

Par ailleurs, après sa décision de suspendre mardi le Parlement pendant cinq semaines, Boris Johnson a catégoriquement démenti avoir menti à la reine Élisabeth II sur ses motivations, arguant que l'ajournement visait à élaborer un nouveau programme de politique intérieure et non pas à imposer un Brexit sans accord, comme l'accusent ses adversaires.

LE DEVOIR DE DÉBATTRE

Voyager en avion : oui ou non ?

Éthique et écoresponsabilité doivent-elles s'opposer à la liberté individuelle et aux impératifs économiques ?



Ces réflexions ont entraîné la mobilisation de différents groupes à travers le monde.

Mercredi 25 septembre prochain à compter de 19 h, au Centre PHI à Montréal

■ Billets en vente dès maintenant à www.ledevoir.com/devoir-de-debattre-transat-ledevoir

LEDEVOIR



Prendre l'avion est devenu l'un des moyens de transport les plus séduisants lorsque vient le temps de parcourir de longues distances. La réduction importante des coûts des billets, l'expansion des différents territoires d'affaires et l'attrait grandissant pour la découverte de nouvelles cultures sont tous des facteurs qui ont contribué à sa croissante popularité.

Les préoccupations environnementales en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES) jettent une ombre au tableau. Les effets néfastes des émissions de carbone dans l'atmosphère figurent en effet parmi les plus grandes menaces pour la vie sur Terre. Considérant qu'un vol transatlantique peut libérer jusqu'à une tonne de CO₂, l'industrie du transport aérien a récemment été montrée du doigt pour sa contribution aux émissions mondiales de GES.

Ces réflexions ont entraîné la mobilisation de différents groupes à travers le monde. En Suède par exemple, le mouvement flygskam (la honte de pren-

dre l'avion) a poussé plusieurs citoyens à rester au sol et à repenser leur façon d'envisager voyages d'affaires et de plaisance. D'autres initiatives dans la même veine, tels que le manifeste *Stay on the ground* en France ou le lancement par la Québécoise Nathalie Laplante de la campagne nationale « Flight Free 2020 », laissent entrevoir l'envergure d'un phénomène qui gagne en popularité.

Dans le cadre du fonds de journalisme international Transat/Le Devoir, l'entreprise de tourisme international Transat, maison-mère d'Air Transat, lance la réflexion et prend les devants pour débattre de ce sujet délicat. Tandis qu'éthique et écoresponsabilité font contrepoids à la liberté individuelle et aux impératifs professionnels, les invités du présent débat tenteront ainsi de faire le point sur un moyen de transport qui soulève de plus en plus de questions.

En définitive, prendre l'avion : oui ou non ?

MOT D'INTRO



Michael Gill
Directeur général du Groupe d'action sur les transports aériens (ATAG)

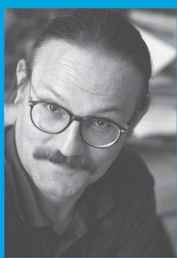
PANÉLISTES



Karel Mayrand
Directeur pour le Québec et l'Atlantique de la Fondation David Suzuki



Cécile Bulle
Professeure au Département de stratégie et responsabilité sociale et environnementale de l'UQAM



Jean-Didier Urbain
Anthropologue spécialiste du voyage et du tourisme et professeur en sciences du langage à la Sorbonne



Christophe Hennebelle
Vice-président aux ressources humaines et affaires publiques chez Transat

MODÉRATEUR



Brian Myles
Directeur du Devoir

III AFFAIRE SNC-LAVALIN

Les libéraux sont mal partis

Les libéraux se lancent sur la route électorale en traînant des casseroles incommodantes émanant de leur piètre gestion de l'affaire SNC-Lavalin.

Le *Globe and Mail* a révélé que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) est bloquée par le gouvernement Trudeau dans ses efforts pour faire la lumière sur cette affaire. La police fédérale a rencontré l'ex-ministre de la Justice Jody Wilson-Raybould pas plus tard que cette semaine pour discuter d'allégations d'entrave à la justice dans les plus hautes sphères de l'État.

Voilà beaucoup d'intrigues emboîtées les unes dans les autres, mais comment pourrait-il en être autrement ? L'enquête du commissaire à l'éthique sur les pressions exercées sur M^{me} Wilson-Raybould était minée dès le départ. Le greffier du Conseil privé a renoncé à lever le secret du cabinet pour neuf témoins qui auraient pu traiter des circonstances ayant entouré le remaniement ministériel qui a coûté son poste à M^{me} Wilson-Raybould. Celle-ci a refusé d'une manière catégorique de négocier un accord de réparation qui aurait permis à SNC-Lavalin d'éviter des poursuites criminelles, en dépit des interventions répétées de M. Trudeau et de sa garde rapprochée.

Le conseiller à l'éthique, Mario Dion, a blâmé le premier ministre Trudeau pour ses tentatives d'influence « troublantes », mais il n'a pas été en mesure de faire le tour de la question. Le remaniement découlait-il de la piètre performance de M^{me} Wilson-Raybould comme ministre de la Justice ? Après tout, elle n'a pas livré la réforme des peines minimales attendue d'elle. Son passage à la Justice n'a eu rien de flamboyant. Ou était-ce le dernier acte d'une stratégie visant à la faire plier dans le dossier SNC-Lavalin ?

Ces grandes questions demeureront sans réponse pour le moment puisque la GRC se retrouve dans la même situation que le commissaire à l'éthique. Les mêmes documents des mêmes témoins lui sont inaccessibles.

Cela étant dit, la GRC devrait jouer de prudence en campagne électorale. Elle ne doit surtout pas se placer dans une situation telle qu'elle puisse influencer le processus électoral par des fuites ou des déclarations malencontreuses. Laissons Trudeau battre Scheer, ou vice-versa, sur le terrain des idées et des programmes, et non sur celui des insinuations.

Si — et c'est un gros si — les remaniements ministériels s'apparentent désormais à de l'entrave à la justice, la GRC aurait dû s'y prendre plus tôt et lancer une enquête aux premières heures de l'affaire SNC-Lavalin. Qui plus est, il sera toujours temps d'y revenir après l'élection. Nous n'en sommes pas là. La GRC n'a pas encore ouvert une enquête officielle sur cette affaire, ce qui rend d'autant plus suspectes les récentes fuites dans les médias. Le chef conservateur, Andrew Scheer, ne cesse d'associer la conduite de Justin Trudeau à de la corruption. Entre l'ingérence et l'entrave à la justice, il y a quand même toute une marge.

M. Trudeau ne mérite aucune félicitation pour sa gestion de l'affaire SNC-Lavalin. Sa conduite n'a d'égale que sa désinvolture. Il ne s'excusera pas d'avoir défendu des emplois au Québec. L'autorité du premier ministre et de son cabinet a pourtant servi « à contourner, à miner et, en fin de compte, à tenter de discréditer la décision de la directrice des poursuites pénales ainsi que l'autorité de M^{me} Wilson-Raybould en tant que première conseillère juridique de la Couronne », a conclu le commissaire Dion.

Oui, le premier ministre se devait de défendre les 9000 emplois de SNC-Lavalin au Canada et son siège social de Montréal, qui sont à risque dans l'éventualité où la firme de génie serait condamnée pour fraude et corruption pour ses pratiques d'affaires en Libye. La volonté de sauver des emplois n'autorise pas le premier ministre à se moquer de la primauté du droit.

M. Trudeau a déclaré qu'il respectait la décision du greffier du Conseil privé de ne pas lever le secret du cabinet en totalité. C'est une affirmation trompeuse puisque le greffier agit sur recommandation du premier ministre. M. Trudeau avait le pouvoir de lever le secret, mais il n'a pas voulu le faire. Il prétend qu'il a levé le secret du cabinet « de la façon la plus expansive dans l'histoire du Canada » pour permettre au conseiller à l'éthique de faire son enquête. Cela est faux. Lors du scandale des commandites, qui a coûté au premier ministre Paul Martin sa réélection, les procureurs avaient obtenu un vaste accès aux documents du cabinet. Tous les ministres impliqués de près ou de loin dans le programme avaient témoigné devant le juge John H. Gomery.

Justin Trudeau est le seul premier ministre à avoir enfreint deux fois la Loi sur les conflits d'intérêts (la première fois pour son séjour chez l'Aga Khan). Il a choisi de balayer l'éthique sous le tapis pour la durée de la campagne. Ses adversaires ne manqueront pas de la lui rappeler, mais ils devront se résoudre à mener la bataille sur le terrain de leurs propres idées et projets. Les électeurs en savent déjà suffisamment sur l'affaire SNC-Lavalin pour se faire une idée sur lui.

LIBREOPINION

Salut Sylvie

Donat Béland
Montréal

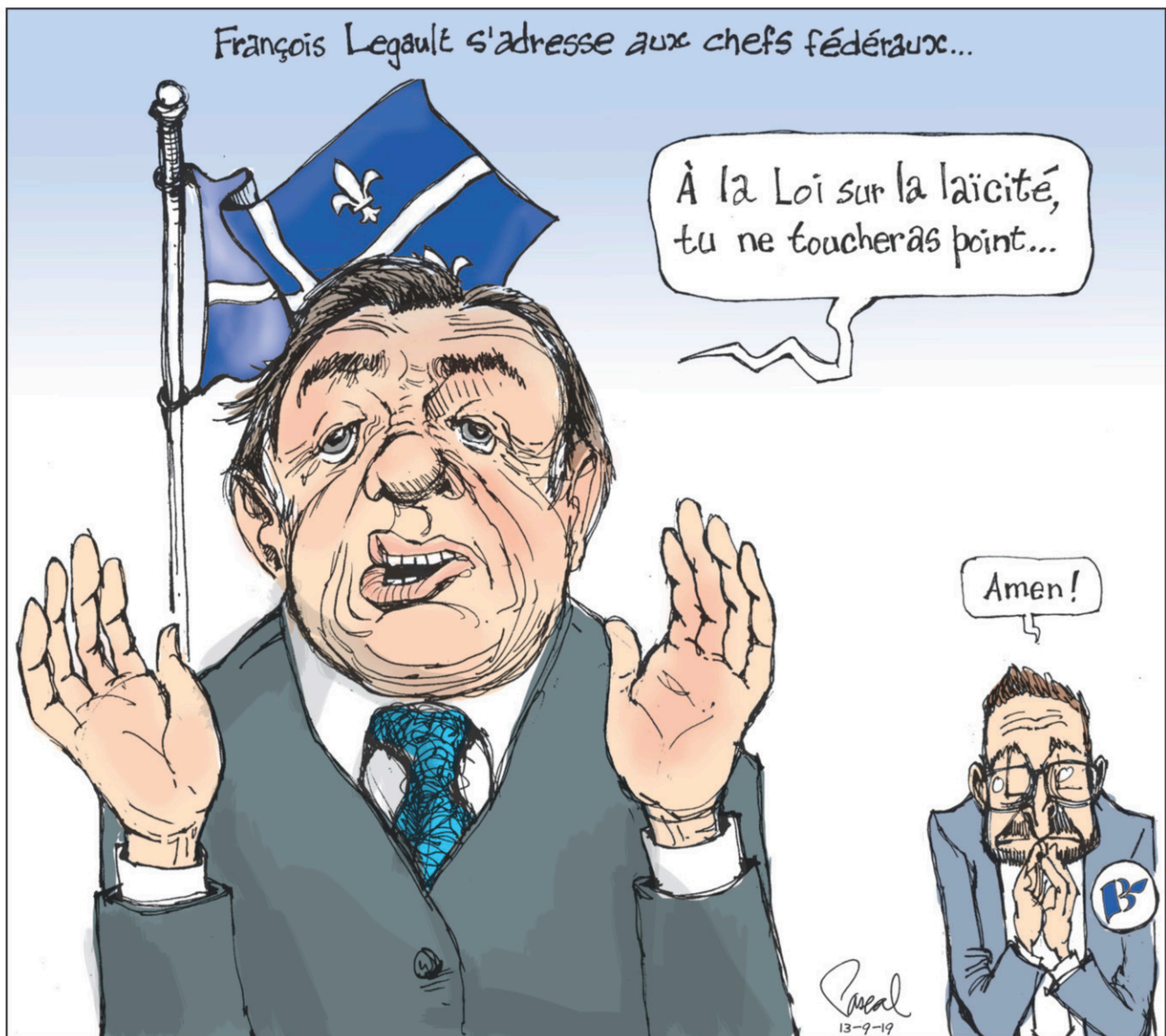
Salut Sylvie,

Je viens de lire ta lettre à Pierre Falardeau publiée dans *Le Devoir* du 11 septembre. J'ai été attiré par ton titre simple, où tu salues un grand cinéaste, un artiste engagé que j'ai beaucoup admiré, sans gueule de bois dans un combat pour l'émancipation des peuples, tous les peuples, mais en commençant par le sien.

Tu as réussi à me donner mal au cœur, Sylvie. J'aime ce pays, je suis profondément indépendantiste, mais contrairement à toi, le Québec ne me dégoûte pas. J'appartiens à cette génération de millénariaux qui ont des téléphones in-

telligents collés dans leurs mains et dont la majorité des relations amoureuses ont commencé par un message sur Facebook. Et même si on partage le même dégoût pour IKEA et la surconsommation, ce n'est pas associé à une cage qui nous serait particulière. On partage ça avec le reste de la planète. Si les éléments de notre cage sont ceux que tu décris, on vit tous dedans, qu'on soit Canadien, Français, Sud-Africain ou Coréen.

Tu dis qu'on a abdiqué, mais dans mon pays, on lutte encore, et plus que jamais. La lutte a juste changé de champ de bataille. C'est vrai qu'on ne se passionne plus pour séparer le Québec du Canada, pour ajouter des frontières à celles qu'on ne reconnaît même



LETTRES

Accroître le bonheur

Nous avons la chance de vivre dans un pays où les gens sont en général relativement heureux. Comment peut-on affirmer une telle chose sans se baser sur l'affirmation de Jean Chrétien que l'on vit dans « le plus meilleur pays du monde » ? C'est que, depuis 2012, chaque année est publié le rapport mondial sur le bonheur des Nations unies. Dans le premier de ces rapports, le Canada occupait la cinquième place. Dans le rapport de 2019, il occupe le neuvième rang sur 156 pays. C'est une place enviable, mais ce n'est pas la première, et de plus, nous avons régressé dans ce classement.

Le bonheur a longtemps été considéré comme un sentiment de caractère privé avec lequel l'État n'avait rien à voir. Mais à l'instigation du Bouthan, un pays de l'Asie qui mesure le bonheur national brut auquel il donne plus d'importance qu'au produit national brut, l'Assemblée générale des Nations unies a convoqué en avril 2012 une réunion de haut niveau sur le bonheur intitulée « Le bonheur et le bien-être : la définition d'un nouveau paradigme ». Depuis 2013, L'ONU célèbre la Journée internationale du bonheur le 20 mars.

À la suite de ces initiatives, un sommet du gouvernement mondial se réunit annuellement à Dubaï depuis 2013, et on y traite, entre autres choses, du bonheur. En 2019, en plus du rapport mondial sur le bonheur, les chercheurs ont publié une étude qui décrit et analyse les politiques gouvernementales visant à promouvoir le bon-

heur. Tous ces débats et ces études sont fondés sur une nouvelle définition du développement, adoptée par l'ONU, qui ne se limite plus à la promotion de l'enrichissement matériel, mais qui tient compte également de la perception qu'ont les citoyens de leur bonheur. Les recherches ont maintenant montré que le bonheur et le bien-être peuvent être mesurés et étudiés avec rigueur et que les gouvernements peuvent intervenir pour les améliorer.

Nous sommes maintenant en campagne électorale. Il serait opportun que les citoyens et les médias demandent à ceux qui ambitionnent de diriger le pays la place que cet objectif occupe dans leur vision et leurs politiques. Ce faisant, on pourrait les sensibiliser à cet enjeu, faire en sorte qu'il occupe la place qu'il mérite dans nos politiques gouvernementales et que, par des mesures adéquates, on augmente le bonheur des Canadiens.

Mario Dumais

Le 11 septembre 2019

Mariage obligé

Il est navrant de constater que certains immigrants comprennent mal les valeurs de la société d'accueil. Le cas de la jeune fille qui a demandé l'aide de la DPJ est un cas parmi d'autres, et les autorités pensent que ce n'est que la pointe de l'iceberg. Il est encore plus inquiétant d'apprendre qu'un imam a signé les papiers de mariage de cette jeune fille.

Certaines de mes consœurs de travail m'ont avoué qu'elles ne portaient pas le voile lors de leur arrivée au Québec. Après des rencontres avec un imam, elles ont opté pour le port du voile. Il sem-

ble, à la lueur de leurs témoignages, que certains imams travaillent aussi fort que nos curés du siècle passé. Nous avons tourné le dos à ces pratiques et nous nous sommes tournés vers un monde égalitaire.

Nous ne pouvons ignorer que les religions en général confèrent aux personnes de sexe féminin un statut que nous pourrions qualifier d'inférieur. Il nous appartient de dénoncer ces situations et de réclamer des politiques visant à contrer toute discrimination contre les femmes et les minorités sexuelles.

Christian Demers

Le 10 septembre 2019

La campagne électorale...

La campagne électorale va nous donner l'occasion de connaître tous ceux qui veulent avoir le pouvoir, afin de se préparer à se faire réélire aux prochaines élections. Ne cherchez pas ailleurs, les problèmes à régler dépassent largement leur capacité à les comprendre et, par conséquent, à les résoudre. Le pire dans tout ça est que, de la part des votants, c'est la même chose. Partisanerie, ignorance des enjeux, manque d'éducation... la liste est longue. Notre syndrome du cerveau paresseux nous dirige plus vers les croyances (de tout acabit) que sur les faits qui demandent un effort constant de vérification. Il faut voir *La démocratie des crédules* sur TOUT.TV de la série *Les grands reportages* pour avoir un aperçu de ce qui précède. Gardons toutefois espoir, nous ne vivons pas au sud de notre frontière. Merci!

Mario Leclerc

Otterburn Park, le 11 septembre 2019

Tu as réussi à me donner mal au cœur, Sylvie. J'aime ce pays, je suis profondément indépendantiste, mais contrairement à toi, le Québec ne me dégoûte pas

connaît maintenant mieux que jamais le 1 % qui nous opprime et on a des politiciens qui parlent ouvertement de taxer comme il se doit la richesse débilatante de certains qui appauvrit tous les autres. Ils ne sont pas encore au pouvoir, mais ils s'en approchent comme jamais dans notre histoire, et ceux qui les précèdent assouplissent leurs positions néolibérales en voyant la vague venir.

C'est toujours pas parfait au pays de la poutine. On débat sur la laïcité, le contrôle des armes, les pipelines et la taxe Netflix. Comme tous les peuples du monde. Mais

on le fait dans un climat général de paix, d'acceptation de l'autre, d'égalité des gens. Et aussi de prospérité. Tu le savais, Sylvie, que notre peuple de colonisés arriérés et pas de colonne est maintenant en train de combler le fossé économique qui nous séparait du ROC ? Que notre créativité ET notre générosité sont en train de faire la preuve qu'on peut réussir, non seulement en créant de la richesse, mais en la partageant avec les plus pauvres ? C'est pas encore achevé, mais on s'approche.

Et ça, Sylvie, c'est pas à vomir. C'est à célébrer. Notre cage, comme tu l'appelles, est effectivement jolie. Pas parfaite, assurément familière et sécurisante, mais aussi dynamique et attirante pour les gens de l'extérieur.

Tu voudrais qu'on se sépare du Canada, ça semble être la seule façon de te prouver que nous avons une fierté, une identité claire et propre à nous, une société originale. Et bien, je t'annonce qu'il va falloir reconnaître qu'on en a une, juste pas celle que tu voudrais. Et sortir de cette maudite nostalgie mal embouchée.

Directeur de l'information **Florent Daudens**
Adjoints **Paul Cauchon**, **Véronique Chagnon**,
Valérie Duhaime, **Louis Gagné**, **Jean-François Nadeau**

Adjoints **Dominique Reny**, **Louise-Maude Rioux Soucy**
Directrice artistique **Claire Dazat**
Directeur de la production **Christian Goulet**

III ENVIRONNEMENT

Greta Thunberg ou comment débattre de l'essentiel

Hugo Séguin

Fellow au Centre d'étude et de recherche internationale de l'Université de Montréal (CERIU) et conseiller principal chez COPTICOM

Greta Thunberg sera à Montréal pour appuyer l'appel à la grève mondiale sur le climat. Plusieurs voient sa venue d'un bon œil. Après tout, les Québécois et les Québécoises sont les plus mobilisés au monde sur cette question. Plusieurs, au contraire, voient en elle soit la manifestation d'un écologisme radical et liberticide, soit une marionnette entre les mains d'intérêts économiques puissants, soit encore une présomptueuse fillette qui se mêle de choses qui devraient être laissées aux grandes personnes.

Le plus abject de ses détracteurs est sans doute Michel Onfray, prolifique philosophe français qui, dans un brûlot fielleux, compare Greta Thunberg (qui est Asperger) à une cyborg, évoque des intérêts économiques (qu'il ne nomme jamais) qui l'auraient mis à leur main, et raille son corps en la traitant de « poupée en silicone ». Jamais Onfray ne consent à discuter du fond de l'affaire, à savoir si la situation climatique est à ce point critique qu'elle exigerait le recours aux moyens radicaux préconisés par les étudiants mobilisés par la jeune Suédoise. Onfray préfère se complaire dans le sarcasme plutôt que d'accepter un débat sur le fond. Plusieurs commentateurs d'ici reprennent — en la tempérant un peu — l'approche d'Onfray, qui relève quant à moi du « *character assassination* ».

À ses détracteurs qui critiquent son âge, son look, son Asperger ou encore ses liens avec des organisations environnementales, Greta Thunberg répond que ceux-ci « parlent d'à peu près tout sauf de la crise du climat. [...] Ils ne veulent pas en parler parce qu'ils savent très bien [...] qu'ils n'ont pas fait leurs devoirs. Mais nous, nous les avons faits ».

Dans son manifeste *Rejoignez-nous*, Greta Thunberg expose clairement sa pensée:

1. nous vivons une crise climatique et celle-ci menace l'espèce humaine;

Pendant que des dizaines de milliers de personnes s'apprêtent à descendre dans la rue, assurons-nous de débattre des « vraies affaires ». En s'en prenant ici à la personne de Greta Thunberg, ses détracteurs passent à côté du véritable débat. Ce qui importe, c'est si ce qu'elle dit a du sens ou non.

2. les politiques actuelles pour éviter cette catastrophe ont échoué;

3. il faut poser des gestes radicaux avant qu'il ne soit trop tard.

Reprenons maintenant ces affirmations une à une :

Vivons-nous une crise climatique ? Oui, si on écoute la grande majorité des scientifiques du climat et qu'on accepte les leçons qu'en tirent les instances onusiennes, les grandes institutions financières multilatérales, le pape François et le dalaï-lama, les centrales syndicales, le milieu des assurances, les organisations environnementales et les 195 pays signataires de l'Accord de Paris. Non, si on écoute quelques scientifiques sceptiques, de grands intérêts pétroliers, charbonniers et gaziers, de même que les politiciens qui s'en font les porte-voix. Cette crise est-elle imminente et grave ? Oui, selon les scientifiques du GIEC, pour lesquels l'humanité ne disposerait que d'une petite décennie pour changer de cap. Greta Thunberg l'affirme elle-même : sur cette question, « n me écoutez pas moi, écoutez plutôt la science ».

Pouvons-nous affirmer que les grandes personnes ont les choses bien en main et que les efforts déployés jusqu'à maintenant ont porté leurs fruits ? Là-dessus, personne ne se porte volontaire pour affirmer que tout va bien, madame la marquise. Les émissions mondiales continuent de croître, la Terre se réchauffe et les catastrophes climatiques se multiplient, confirmant ainsi les pires prédictions des modèles climatiques.

Finalement, Greta Thunberg a-t-elle raison d'affirmer que l'heure n'est plus aux demi-mesures mais plutôt aux actions radicales ? C'est ce débat que nous devons tenir.

Et les conséquences ?

Plusieurs commentateurs « gretasceptiques » affirment accepter les constats scientifiques, mais semblent ne pas en comprendre les conséquences. C'est ainsi qu'on lit que « l'écologisme radical est nocif » et que le « catastrophisme et l'écocollapsisme » est la nouvelle lubie d'une frange marginale de personnes instables incapables de gérer leurs crises d'angoisse. Oui, il y a un problème, oui, on est prêt à faire quelque chose, mais à notre rythme, sans nous brusquer dans nos habitudes, affirment-ils.

À ceux-ci j'aimerais répondre que votre posture ressemble à celle d'une personne à qui les médecins annoncent qu'elle souffre d'une grave maladie pulmonaire et qu'elle doit arrêter de fumer immédiatement, changer de régime alimentaire et faire du cardio cinq fois par semaine. « Tout à fait irréaliste », leur répondez-vous. Soit, mais tenez ce discours en toute connaissance de ses conséquences.

Pendant que des dizaines de milliers de personnes s'apprêtent à descendre dans la rue, assurons-nous de débattre des « vraies affaires ». En s'en prenant ici à la personne de Greta Thunberg, ses détracteurs passent à côté du véritable débat. Ce qui importe, c'est si ce qu'elle dit a du sens ou non.

Espérons qu'au cours des prochains jours, les sceptiques de Greta Thunberg auront fait leurs devoirs et seront capables de discuter posément du fond de la question.

argumentée, qui permet à l'élève de se les approprier et de les maîtriser avant de les mettre en pratique ?

Hégémonie

Il faut impérativement contester une hégémonie facultaire qui n'apporte rien de bon au futur enseignant ni à ses futurs élèves. La méthode socioconstructiviste est valide en contexte, dans certaines situations, pour certains enseignants, avec certains élèves. Elle ne saurait tout englober. Renée Goupil invite les futurs enseignants et didactique, « à poser un regard critique sur les modèles d'enseignement dominants ». Soyons clairs : rien n'est plus étranger à la formation pédagogique actuelle. Cette formation, contre toute logique, permet au modèle effectivement dominant dans ces mêmes facultés — le socioconstructivisme — de s'en tirer sans la moindre critique, ou pire : sans la moindre réflexion. D'où d'incessants tiraillements entre maîtres de stage et enseignants-associés d'un côté, et professeurs de la faculté de l'autre ; d'où l'exaspération des premiers qui, lorsqu'ils ne se retirent tout simplement pas, regimbent et montrent bien qu'ils ne croient pas en ce qu'on nous dit en plus haut lieu ; d'où le tiraillement inconfortable du futur enseignant, pris entre deux feux, et qui constate la fracture entre ce qu'on lui apprend et ce qui se pratique, et ne peut qu'en conclure de l'inanité de ce qu'on lui enseigne.

On nous présente l'approche socioconstructiviste comme une « fin de la pédagogie », ultime acquis d'une méthode et d'une vision qui prétendent aujourd'hui se confondre avec la science dont elles sont issues. Cette pédagogie, dont on nous rabâche qu'elle est éternelle remise en question, pratique réflexive, adaptation constante aux réalités du monde, on nous l'enseigne comme seule et unique. De cette prétention hégémonique, il ne peut rien sortir de bon.

La planète s'invite... aux élections ?

AURÉLIE LANCTÔT



Avec l'annonce de la venue de Greta Thunberg à Montréal, la journée de grève et de manifestations prévue le 27 septembre va prendre sans doute une tout autre ampleur. Les militants s'affairaient de toute façon à préparer les événements, mais, n'en déplaise à ceux qui se moquent de Thunberg, voilà peut-être à quoi servent les icônes et les figures charismatiques — bien que j'aie tendance à me méfier de l'héroïsme et des espoirs projetés sur des individus plutôt qu'en la force des liens qui les unissent. Toujours est-il que l'énergie est palpable, si bien que les mobilisations risquent de s'inviter dans la campagne électorale, au Québec, du moins.

Déjà, les trois principaux groupes qui portent les mobilisations pour le climat, La Planète s'invite au Parlement, La Planète s'invite à l'université et Extinction Rébellion Québec, ont souligné le caractère insuffisant des propositions mises de l'avant par les principaux partis politiques en matière d'environnement. On voit là un décalage entre le sérieux avec lequel les partis politiques abordent l'urgence climatique et la place qu'elle occupe dans les préoccupations d'une masse grandissante d'électeurs, surtout parmi les plus jeunes.

Lors du lancement de sa campagne, Justin Trudeau a dit vouloir continuer à se battre pour améliorer les conditions de vie de la classe moyenne, un thème qu'on lui connaît bien, glissant aussi un mot sur l'environnement, en brandissant le spectre du retour à « l'époque Harper » — la seule chose qu'il puisse faire pour vanter son bilan environnemental, sachant combien il a déçu sur ce plan. D'ailleurs, il n'est pas inintéressant de rappeler que son gouvernement n'a pas su élaborer un plan qui permettrait d'atteindre les cibles de réduction de gaz à effet de serre d'ici 2030... même en reprenant les cibles (bien modestes) fixées, justement, par le gouvernement Harper.

Durant son mandat, le gouvernement Trudeau a certes voulu avoir l'air sérieux, en incitant les provinces à se doter d'un plan de réduction des GES, sous peine de se voir imposer la fameuse taxe carbone. On a aussi imposé un plafond aux émetteurs industriels. Or, non seulement les plafonds établis étaient fort indulgents, mais les systèmes fondés sur la marchandisation des droits de polluer ne font qu'offrir aux géants industriels une occasion d'externaliser les problèmes qu'ils créent. Ça, on ne l'a pas beaucoup entendu. Quant à la pression exercée sur les provinces, elle ne peut pas pallier l'impulsion dont aurait besoin l'économie canadienne pour amorcer une réelle transition écologique. À ce titre, les libéraux ont plutôt posé un geste dans la direction opposée, en rachetant le pipeline Trans Mountain.

S'il est facile de critiquer les gestes posés par le gouvernement sortant, il demeure inquiétant que, chez tous les partis qui peuvent raisonnablement aspirer à prendre à le pouvoir, les questions environnementales semblent brandies comme un étendard vide, symbolique. On ne fait tout simplement pas les liens entre l'urgence climatique est ses répercussions dans les vies des gens, des « citoyens ordinaires » que tous tentent de séduire. Tous placent la classe moyenne et les familles au cœur de leur message, et c'est bien normal, mais sans parler vraiment de justice climatique ; sans tracer ce lien indispensable entre les questions socio-économiques et l'environnement, qu'on traite plutôt dans une case à part. On sait pourtant que les changements climatiques et les inégalités sociales sont intimement liés. Les études et les statistiques le rappellent constamment : les changements climatiques aggravent les inégalités et la pauvreté et affectent même le respect des droits de la personne. Pour l'instant, cela s'observe de façon plus spectaculaire dans les sociétés du Sud global, mais c'est aussi vrai au sein sociétés industrielles avancées comme la nôtre.

Pour l'expliquer sommairement : la résilience climatique a un coût, pour les plus pauvres comme pour les gens de la classe moyenne. Le maintien de notre qualité de vie sera de plus en plus difficile à organiser, pèsera de plus en plus lourd dans la vie et sur le budget des citoyens dits ordinaires. En ce sens, la préoccupation climatique devrait être centrale au discours que l'on adresse à la classe moyenne, surtout quand on sait l'importance du rôle de l'État dans la consolidation de celle-ci. Une étude de l'Observatoire québécois sur les inégalités le rappelait encore cette semaine : les impôts et les transferts du gouvernement québécois, plus généreux qu'ailleurs au Canada, avantagent les gens de la classe moyenne, si bien que chez nous, 61 % des Québécois correspondent à la définition de la classe moyenne, contre 57 % dans le reste du Canada. Or, au moment où la pression exercée par les changements climatiques sur les conditions de vie des gens des classes moyennes (et des plus pauvres) risque de s'accroître, les politiques publiques qu'on propose doivent en tenir compte. Une masse critique de citoyens sera confrontée à ces enjeux de façon trop pressante et concrète pour qu'on continue à traiter la question climatique comme une caution morale dépourvue de traduction politique conséquente.

Écrivez-nous !

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à redaction@ledevoir.com. Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.

III ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Une formation anémique et orientée

Nathan Murray

Diplômé du DESS en enseignement collégial et doctorant en histoire, Université Laval

Au moment où les voix de ceux qui plaident pour une meilleure formation disciplinaire des enseignants, à tous niveaux, se font de plus en plus vives, on nous propose dans les pages du *Devoir* du samedi 7 septembre « une formation pédagogique et didactique » obligatoire pour les enseignants du collégial. On peut voir là une sage demande et un hâtif retour du balancier ; on peut aussi, en l'état des choses, s'en inquiéter.

S'inquiéter d'abord des poncifs véhiculés — cette « relativité des savoirs scolaires à l'ère 2.0 », par exemple, alors que les savoirs disciplinaires sont fondés, réfléchis, assis sur une méthode que le 2.0 n'annule ni ne dépasse. L'Internet n'a rien changé aux règles de la grammaire, et s'il a rendu plus aisée la recherche, il n'a pas modifié les fondements scientifiques et rigoureux de la méthode de l'historien.

S'inquiéter ensuite de la violente critique des « méthodes d'enseignement traditionnelles », qu'on oppose à l'enseignement « de qualité », bien évidemment « adapté » au contexte éducatif contemporain ». On n'a jamais établi hors de tout doute raisonnable la pertinence des méthodes « contemporaines » ni la culpabilité de l'enseignement « traditionnel ». Les données probantes conduisent pourtant à articuler une vision plus nuancée.

Il faut impérativement contester une hégémonie facultaire qui n'apporte rien de bon au futur enseignant ni à ses futurs élèves. La méthode socioconstructiviste est valide en contexte, dans certaines situations, pour certains enseignants, avec certains élèves. Elle ne saurait tout englober.

Mais là justement est le problème : il n'y a bien souvent aucune place pour la nuance dans les facultés d'éducation. L'étudiant qui s'inscrirait en enseignement collégial à l'Université Laval chercherait en vain les « espaces de réflexion et de discussion » que vante pourtant l'auteure. Ou plutôt, il trouverait ces espaces bien étroits et par trop circulaires : en dix cours, pas un mot sur l'enseignement magistral ou explicite, qui place le maître au centre de la relation d'apprentissage. Ou plutôt, si, un : donné presque sous le manteau par un professeur invité, explicitement présenté comme « dissident ». Seules règnent les compétences, la « coconstruction » des savoirs, la pédagogie participative... Hors du socioconstructivisme, point de salut. Or, les savoirs complexes étudiés au cégep ne méritent-ils pas une transmission verticale,

III CRITIQUE LIVRE

Qu'est-ce qu'aimer peut vouloir dire ?

Le journaliste Jean-Sébastien Marsan brosse un portrait des différentes facettes de l'amour en Nouvelle-France

JEAN-FRANÇOIS NADEAU
LE DEVOIR

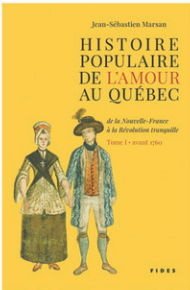
S'éducation, bigamie, adultère, homosexualité, amour passionné, déception, prostitution, déraison, divorce et séparation ne sont pas des réalités nouvelles. L'histoire du Québec, plaide à cet égard un livre qui vient de paraître, est moins linéaire qu'on n'a bien voulu le croire. Du moins en ce qui concerne la période qui va jusqu'à 1760 et que le journaliste Jean-Sébastien Marsan parcourt, à grandes enjambées, dans un premier tome d'une *Histoire populaire de l'amour au Québec*. « Les Canadiens n'étaient pas tous des monogames à vie, d'une exclusivité amoureuse et sexuelle à toute épreuve », explique Marsan. En d'autres termes, Lionel Groulx avait tort d'affirmer avec autant de fermeté que « tout un ensemble de motifs ou de raisons fermait la porte de la colonie aux vicieux ou aux avariés moralement » et que ce pays, fondamentalement austère, placé sous la garde d'un clergé aux allures de chien de berger, barre la route « aux chercheurs de fortune rapide, aux libertins ». Marsan rappelle que l'histoire est plus méandreuse que ne le veut le récit officiel, citant pour preuve abondamment les travaux pionniers de l'historien Robert-Lionel Séguin. La Nouvelle-France n'était certainement pas très olé olé, selon les canons du temps présent. Mais l'histoire doit bien se donner la peine de faire respirer tous les faits afin de se rendre plus intelligible. Il n'est pas sans intérêt de rappeler ainsi qu'Iberville, le héros magnifié de la Nouvelle-France, avait bel et bien été condamné pour viol ou encore que M^{me} Bégon se livrait à l'écriture d'une magnifique correspondance passionnée avec son gendre. C'était en ces temps où une esclave autochtone pouvait, sous prétexte d'une cure au lait maternel, être obligée de donner le sein à un malade qui n'était autre que son maître.

Il faut rappeler encore, après l'excellent livre *Charivari et justice populaire au Québec* (2015) qu'avait publié René Hardy, la puissance qu'eurent en ce pays ces tapages publics qui remettaient en cause certains mariages jugés inconvenants.
Amours autochtones
Marsan consacre une portion de son travail à faire la recension des écrits qui concernent les pratiques amoureuses des Amérindiens. Méfiance d'abord, dit-il, méfiance ! Car il ne faut pas croire tout ce que disent les textes anciens à leur sujet. Il n'en recense pas moins ce qu'en disent les sources habituelles : Pierre Boucher, Lafitau, Paul Lejeune, Samuel de Champlain, Roberval, Bacqueville de la Potherie. En parlant des rapports amoureux des autochtones, les mémorialistes et les voyageurs mettaient très souvent davantage en lumière leurs propres conceptions du monde que celles des sociétés en principe observées. « Au contact des Amérindiens, des Français ont vu de l'adultère partout. Et de l'adultère à l'orgie permanente, il n'y avait qu'un pas à franchir... » Gabriel Sagard, un missionnaire, témoigne d'un repas de noces en pays autochtone. À table, le festin se compose de chien, d'ours, de poissons et d'autres viandes. On croit s'y trouver. Pierre Boucher constate pour sa part des modalités de séparation des couples qui apparaissent beaucoup moins compliquées que dans les pratiques européennes : « Aucune jalousie ne se mêle entre eux pour cela et ils n'en reçoivent aucune honte, infamie ou déshonneur. » Faut-il prendre cela néanmoins pour une règle absolue ? Marsan cite Denys Delâge, qui rappelle que la sexualité des Autochtones, en tout cas, n'était pas « sublimée ni canalisée dans des institutions monogamiques ». La polygamie supposée des Autochtones apparaît en vérité à nuancer. Marsan cite l'ethnologue Roland Viau : « En Iroquoisie ancienne, la monogamie, pour un individu, signifie être plus fidèle à un

La Nouvelle-France n'était certainement pas très olé olé, selon les canons du temps présent. Mais l'histoire doit bien se donner la peine de faire respirer tous les faits afin de se rendre plus intelligible.

partenaire à la fois qu'à plusieurs. » Dans un contexte américain, où la sexualité apparaît autrement plus libre que les pratiques officielles attestées en Europe, il n'en demeure pas moins que, chez les premiers habitants du Nouveau Monde, hommes et femmes ont un partenaire de prédilection. Jean-Sébastien Marsan, un journaliste de formation, avance que les événements de l'intimité dont il parle dans ce livre continuent d'influencer, trois siècles plus tard, nos rapports sociaux, sans pour autant très bien nous dire comment et pourquoi.
Deux autres tomes
Les deux autres tomes qui doivent faire suite à celui-ci n'ont pas encore de date de parution connue. Ils doivent respectivement s'intéresser au Régime anglais et au XX^e siècle, du moins celui qui court jusqu'aux années 1960. Ouvrage de vulgarisation, ce premier tome d'une *Histoire populaire de l'amour au Québec* constitue un résumé intelligent de documents connus et d'ouvrages de spécialistes. Le livre n'évite pas pour autant quelques pièges tendus par celui des fausses évidences enseignées par l'histoire populaire, par exemple celle qui consiste à répéter, encore et toujours, qu'on ne se lavait guère, en ces temps de pionniers, par peur des mala-

dies charriées par l'eau souillée. L'histoire doit aussi apprendre à se débarrasser de pareilles idées reçues. Comme les travaux de Georges Vigarello l'ont montré, il vaudrait mieux s'interroger sur la notion même de propreté et la contextualiser.
Touche-à-tout, Jean-Sébastien Marsan est l'auteur d'une introduction à l'œuvre de Frank Zappa et d'un manuel aux accents psycho-pop consacré à expliquer pourquoi, apparemment, « les Québécois n'osent plus draguer, et encore moins séduire ». Son *Histoire populaire de l'amour au Québec* n'est pas le fruit du travail d'un chercheur, mais bien celui d'un compilateur patient et habile, qui sait présenter sous un jour agréable un récit éclairé çà et là par des encadrés qui piquent la curiosité du lecteur qui peut toujours se référer, à la fin du livre, à des suggestions de lecture s'il souhaite en apprendre davantage.



Histoire populaire de l'amour au Québec
Tome 1. De la Nouvelle-France à la Révolution tranquille
Jean-Sébastien Marsan, Fides, Montréal, 2019, 224 pages

ILLUSTRATION ISTOCK

Possible référendum

SCRUTIN

SUITE DE LA PAGE A 1

précisé M. Legault en conférence de presse jeudi. Il avait pourtant indiqué lors de la campagne électorale il y a près d'un an qu'il s'agissait de la dernière élection avec le mode de scrutin actuel. « On ne fera pas comme Justin Trudeau », avait-il dit en faisant référence à la promesse brisée du premier ministre canadien. La réforme du mode de scrutin ne fait pas l'unanimité au sein des députés caquistes puisque certains craignent de perdre leur circonscription. La tenue d'un référendum sur le su-

jet, d'abord écartée par le premier ministre, a fait partie de leurs discussions mercredi. « Oui, la population va être consultée, a indiqué la ministre LeBel en avant-midi. Maintenant quelle forme ça prendra, c'est ce qu'on va discuter aujourd'hui. »
Le projet de loi caquiste sera adopté avant la fin de la session législative, a-t-elle assuré. « Si je dépose un projet de loi, c'est parce que je veux le faire adopter. Je peux m'engager moi-même à tout faire pour ce projet de loi soit adopté », a-t-elle soutenu.
« Le gouvernement Legault ne peut pas se cacher derrière le DGEQ pour renier sa signature et son engagement électoral », a dénoncé le président du Mouvement démocratie nouvelle, Jean-Pierre Charbonneau.
« On va collaborer avec le gouvernement en fonction des paramètres qu'ils établissent », a réagi la porte-parole du DGEQ, Julie St-Amand Drolet.
Le DGEQ dans le flou
Même s'il a reçu la quatrième ébauche du projet de loi en août pour pouvoir la

Le gouvernement Legault ne peut pas se cacher derrière le DGEQ pour renier sa signature et son engagement électoral

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU



commenter, le DGEQ semble peu informé des intentions du gouvernement. Des comptes rendus de réunions obtenus en vertu de la loi d'accès à l'information révèlent que ses employés doivent se fier à la couverture médiatique pour tenter d'en savoir davantage.
« Si l'on en croit ce que rapportent les journalistes, l'orientation politique semble se diriger vers la mise en place d'un référendum sur la question plutôt que la sur la mise en œuvre de la réforme elle-même pour 2022 », est-il noté lors d'une réunion, tenue en juin, du bureau de projet du DGEQ pour se préparer à la réforme. On remarque que « le gouvernement, contrairement à son habitude depuis le début de ce « projet », ne semble plus consulter autant qu'il le faisait ». Une entrevue du premier ministre, François Legault, avec *Le Devoir* où il n'exclut pas de tenir un référendum est même évoquée dans les notes de la réunion du 5 juillet. Québec solidaire compte demander que le DGEQ clarifie la situation sur la réforme du mode de scrutin en com-

mission parlementaire. « Si la CAQ veut briser une de ses promesses phares, il va falloir qu'elle l'assume et qu'elle arrête de se cacher derrière de faux obstacles administratifs », a déclaré le co-porte-parole du parti, Gabriel Nadeau-Dubois. Il accuse le gouvernement caquiste « de céder à la pression de certains de ses députés d'arrière-ban qui craignent de perdre leur siège » et d'« instrumentaliser le DGEQ pour que son recul passe comme une lettre à la poste. »
Le député péquiste Harold LeBel a invité la ministre Sonia LeBel sur Twitter « à ne pas baisser les bras ».
Une dizaine de maires et d'ex-élus municipaux avaient incité le gouvernement Legault la semaine dernière à passer à l'action. « Nous considérons que le gouvernement a la légitimité et les moyens d'agir pour mettre en œuvre la réforme du mode de scrutin dès les élections générales de 2022, tel que solennellement promis », avaient-ils écrit dans une lettre ouverte.

Avec Dave Noël

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR GROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québec Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.